

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-142

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, convoqué suite à l'absence du quorum de la séance du Conseil Communautaire du mardi 10 décembre 2019 à Assais les Jumeaux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

18 présents + 5 pouvoirs (23 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

6 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédéric LIAIGRE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

Excusé (e) s : Lucette ROCHER, Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Mathias DIXNEUF, Céline PIGNON, Maryse BARIGAULT, Frédéric LIAIGRE, Jean-Michel PROUST

Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 11 décembre 2019

ACTION SOCIALE
Approbation de la convention territoriale globale

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les termes de la convention telle que jointe en annexe, avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Mutualité sociale agricole Poitou.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

A Airvault, le 17 décembre 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20191219-44-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2019

Publication le : 19-12-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la caisse des Allocations familiales des Deux Sèvres représentée par le président de son conseil d'administration, **Monsieur Franck André** et par sa directrice, **Madame Cécile Bonamy** dûments autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- la mutualité Sociale Agricole Poitou représentée par le président de son conseil d'administration, **Monsieur Grégoire Augeron** et par son directeur, **Monsieur Patrice Léon** dûments autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Msa Poitou »

et

- la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet, représentée par son président, **Monsieur Olivier Fouillet**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

ci-après dénommé « la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

Article préliminaire : Préambule.....	3
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	5
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf	5
Article 3 : Les champs d'intervention de la MSA Poitou.....	6
Article 4 : Les champs d'intervention de la communauté de communes	6
Article 5 : Les champs d'intervention à privilégier au regard des besoins	8
Article 6 : Engagements des partenaires	9
Article 7 : Modalités de collaboration.....	10
Article 8 : Echanges de données	10
Article 9 : Communication	11
Article 10 : Evaluation.....	11
Article 11 : Durée de la convention.....	12
Article 12 : Exécution formelle de la convention.....	12
Article 13 : Confidentialité	12
Annexe 1 : Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés....	14
Annexe 2-1 : Diagnostic territorial partagé de la communauté de communes	17
Annexe 2-2 : Déclinaison d'un projet de territoire de services aux familles	49
Annexe 3 : Modalités de fonctionnement du comité de pilotage.....	54
Annexe 4 : Évaluation.....	55
Annexe 5 : Décision du conseil d'administration de la caf en date du 3/12/2019	58
Annexe 6 : Décision du conseil communautaire de la communauté de communes en date du 05/11/2019	59
Annexe 7 : Charte de la laïcité.....	59

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du conseil d'administration de la Caf des Deux Sèvres en date du mardi 3 décembre 2019 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil communautaire la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet en date du mardi 10 décembre 2019 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Article préliminaire : Préambule

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf des Deux Sèvres assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

En mutualisant la connaissance des besoins des familles et de leur situation, la convention a permis de partager à l'échelon départemental, une analyse portant sur :

- **Les caractéristiques territoriales suivantes (voir diagnostic territorial en annexe 2-1) :**

Au 1er janvier 2019, suite à la fusion de 2 communes, la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet se compose de 9 communes.

Les compétences petite enfance, enfance et jeunesse sont détenues par la Communauté de Communes.

La collectivité comptabilise 7124 habitants en 2017.

2 foyers de population sont présents sur ce territoire et concentrent près de 57% de la population.

Ce territoire est attractif : son taux de variation due au solde migratoire est de 0.3% entre 2010 et 2015 contre 0.2% pour le département. La commune de Saint Loup Lamairé enregistre un taux de variation de 2%.

L'attractivité de certaines communes peuvent s'expliquer par :

- la cadre de vie
- le maintien des services, des équipements sportifs, des établissements scolaires et des zones d'activités
- les lignes de transports : le RDS passe plusieurs fois par jour sur la commune d'Airvault et Saint Loup Lamairé
- la proximité avec la Vienne

Par ailleurs, ce territoire semble vieillissant.

Il enregistre ainsi : - une diminution des naissances plus rapide que sur le département

- un indice jeunesse faible (le plus faible de la Gâtine).

Aussi, cet EPCI actif, semble globalement moins marqué par la précarité que le département. Néanmoins, des indices de fragilité apparaissent sur les deux foyers de population.

- **L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :**

La Communauté de Communes a contractualisé un Contrat Enfance Jeunesse.

L'offre de service existante se décline comme suit :

▪ **Volet enfance :**

1 Relais Assistants Maternels géré par le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet

▪ **Volet jeunesse :**

1 accueil de loisirs périscolaires géré par le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet

1 accueil de loisirs extrascolaires géré par le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet

1 accueil ados géré par le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet

- Aussi, **1 Centre Socio Culturel** est agréé par la Caf et soutenue par la MSA Poitou : la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet constitue son territoire d'intervention.

La Caisse d'Allocations familiales des Deux Sèvres est particulièrement attentive aux recompositions territoriales qui ont lieu ces dernières années. Elle accompagne les acteurs dans le transfert des compétences enfance jeunesse notamment, ces transferts entraînant la nécessité de repenser les modes de gouvernance dans le but de renforcer la cohésion sociale sur les territoires élargis.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes (et/ou communautés de communes). C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf des Deux Sèvres et la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet et la MSA Poitou souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf, la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet et la MSA Poitou.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en annexe 2 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les orientations et les champs d'intervention de la CAF en matière de service aux familles sur le département concernent :

- La réduction des inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant ;
- La réponse aux besoins des familles en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et les enfants des familles modestes ;
- L'amélioration de l'information des familles (accès aux droits, usage du numérique...)
- Le maillage du territoire en matière d'accompagnement à la parentalité ;
- L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.
- L'accompagnement des familles dans la relation avec leur environnement et leur cadre de vie (animation de la vie sociale...)

Article 3 : Les champs d'intervention de la MSA Poitou

En qualité de guichet unique, les actions de la MSA POITOU concernent l'ensemble de la population agricole (enfants, jeunes actifs, retraités, personnes en situation de handicap...) et se fixe les priorités suivantes :

- Faciliter la plénitude des droits des allocataires ;
- Assurer la promotion et la prévention de la santé ;
- Accompagner les familles dans leurs parcours de vie afin de permettre la conciliation des temps familiaux et professionnels ;
- Encourager les actions d'appui à la parentalité et développer une politique visant à favoriser l'accès aux vacances pour permettre à chacun de vivre un moment de ressourcement, confortant ainsi les relations au sein de la famille ;
- Favoriser la promotion, l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes ;
- Prévenir les situations à risque (habitat, actifs agricoles en difficultés, prévention du risque suicidaire...) ;
- Améliorer la qualité de vie sur les territoires ruraux, garantir les solidarités et le lien intergénérationnel.

Article 4 : Les champs d'intervention de la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet

La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent à partir du 1^{er} janvier 2020 (liste non exhaustive : voir statuts de l'EPCI) :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de Communes

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement sur l'ensemble du territoire
- Politique du logement et du cadre de vie :
 - L'élaboration d'un programme local de l'habitat, avec définition et mise en place d'un observatoire de l'Habitat en lien avec le Pays de Gâtine, visant à répondre aux besoins en matière de logement ...
 - Financement de l'élaboration en mise en œuvre d'un OPAH
 - Participation du Fonds de Solidarité Logement
 - Gestion du foyer et résidence Jeunes travailleurs
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, sociaux et médico sociaux :
 - Étude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement d'équipements socio-culturels et sportifs d'intérêt communautaire (médiathèque d'Airvault, complexe sportif, piscines...)
 - Construction, réhabilitation, rénovation et entretien des Centre de Loisirs Sans Hébergement et des Relais Assistants Maternels et halte-garderie
 - Étude d'implantation, construction, entretien et fonctionnement de Maison de Santé.
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - Politique d'insertion des jeunes par des animations et participation au fonctionnement des missions locales
 - Participation au fonctionnement des actions liées à l'emploi
- Étude d'implantation, réalisation, location de logements et bureaux liés à la gendarmerie
- Enfance et jeunesse
 - Coordination et développement des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse
 - Itinérance du lieu « Petite Enfance » sur le territoire de la Communauté de Communes
 - Aides de fonctionnement au CLSH, RAM et Point d'Animation Jeunesse

Compétences facultatives :

- Culture
 - Soutien au développement culturel sur le territoire
 - Animation et gestion d'activité culturelle d'intérêt communautaire dont les moyens sont considérés comme facteur de développement local (soutien aux associations pour l'organisation d'animations socioculturels et soutien aux écoles de musique du territoire)
 - Participation au développement culturel avec le Centre Socio Culturel de l'airvaudais Val du Thouet (soutien financier et prêt de matériel)
- Tourisme
- Informatique et communication

Article 5 : Les champs d'intervention à privilégier au regard des besoins (voir détail du projet de territoire de services aux familles en annexe 2-2)

Les champs d'intervention conjoints sont :

- **d'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale**

Réfléchir une offre d'accueil suffisante, adaptée et de qualité sur le territoire	Renforcer l'accompagnement de l'accueil individuel
	Renforcer et partager le rôle d'observatoire du RAM à l'échelle de l'EPCI
	Re-questionner l'offre d'accueil globale petite enfance du territoire
	Inscrire le relais comme un espace participatif et partenarial
Accompagner le jeune vers l'autonomie	Faciliter les transitions vers l'école
	Prendre en compte l'ensemble des problématiques du jeune : sociales, professionnelles, culturelles, logement...
	Favoriser et accompagner les projets et initiatives de jeunes
	Valoriser les jeunes
	Créer des passerelles scolaire/extra-scolaire

- **de soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants**

Reconnaitre la parentalité comme un enjeu du territoire	Valoriser les compétences du parent et du grand parent
	Impulser et faire reconnaître l'implication des parents dans les actions
	Valoriser la famille dans sa globalité
	Travailler autour de l'éveil culturel et artistique

- **d'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie**

Reconnaitre la parentalité comme un enjeu du territoire	Favoriser des conditions de vie décentes
Rendre visible et accessible les services/actions à destination de la population	Répertorier l'ensemble des actions et services
	Optimiser, créer de nouveaux outils de communication à l'échelle de l'EPCI

	Accompagner vers l'accès aux droits et à l'information
	Réfléchir/ faire évoluer les moyens de mobilité de manière concertée
Permettre une mixité sociale et générationnelle	Développer de nouvelles connexions partenariales
	Réfléchir les actions en lien avec les spécificités du territoire et des habitants

- **de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles**

Construire des parcours de mobilité du jeune	Travailler la mobilité psychologique/ intellectuelle
	Pérenniser le pluri accompagnement pour lever les freins à la mobilité des jeunes
	Sécuriser le(s) parent(s) dans le parcours du jeune

L'annexe 1 à la présente convention précise les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Cette annexe fait apparaître, par champ, la globalité des moyens mobilisés.

Article 6 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 7 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, de la Msa, de la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet et du Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera co-animé par la Caf, la MSA et la Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet.

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 3 de la présente convention.

Article 8 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général de Protection des Données (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016.
- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les éventuelles conventions d'échange de données entre les deux parties intervenues antérieurement à la signature de la présente convention sont listées dans son annexe 7.

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.]

Article 10 : Evaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 4 de la présente convention.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue, à titre expérimental, à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au **31 décembre 2022 inclus**, par expresse reconduction.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 12 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à

Le

En trois exemplaires

Cette convention comporte **6** pages et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

La CAF		La MSA		La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet
Le Directeur	Le Président	Le Directeur	Le Président	

doc de travail

ANNEXE 1 : MOYENS MOBILISÉS PAR CHAQUE PARTENAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGÉS

1) Synthèse de l'intervention de la CAF en 2018

Action sociale :

Répartition des financements	Montant versé au Centre Socio Culturel	Montant versé à la CC Airvaudais Val du Thouet	Montant versé à Un Toit en Gâtine	Total
Prestation de Service Relais Assistants(es) Maternels(les)	20281	-	-	20281
Prestation de Service Ordinaire Périscolaire et Aide Spécifique Rythmes Educatifs	13580	-	-	13580
Prestation de Service Ordinaire Extrascolaire (y compris mercredi et accueil ados)	20962	-	-	20962
PSEJ	-	15857	-	15857
Prestation de service Animations Globale	66693	-	-	66693
Prestation de service Animation Collective Famille	22313	-	-	22313
FJT	-	-	10889	10889
Fonds propres	-	-	-	-
REAAP	5100	-	-	5100
Subventions Fonds Publics et Territoires/fonds nationaux parentalité	9140	-	-	9140
TOTAL	158069	15857	10889	

Prestations légales 2018 :

Prestation versable sur l'Airvaudais Val du Thouet	Part des allocataires de l'airvaudais Val du Thouet (%)	
		Deux Sèvres
Prestation naissance		
PAJE	15,1	15,4
prime naissance/adoption	0,2	0,4
allocation de base	13,1	12,8
compl. libre choix d'activité / PREPARE		
dont taux plein	-	-
dont taux réduit	-	-
dont Prepare	2,7	2
Compl. libre choix de mode de garde	9,2	8,6
dont assistant maternel	8,9	8
dont garde à domicile	0,2	0,3
dont association / entreprise	0,1	0,3
Prestations d'entretien		
AF (allocations familiales)	39,4	40,4
CF (complément familial)	5,9	6,8
ARS (rentrée scolaire)	26,7	23,7
ASF (soutien familial)	4,3	5,7
AEEH (allocation éducation enfant handicapé)	2,1	3,1
Logement		
ALF (logement familial)	13,2	10,5
ALS (logement social)	15	16,7
APL (aide personnalisée au logement)	18,2	18,2
Revenu garanti		
Minima sociaux (RSA Socle ou AAH)	21,3	22,4
dont RSA	9,4	10,7
dont AHH (allocation adulte handicapé)	12,1	11,8
CAAH Ressources	0,8	0,7
CAAH Majoration Vie autonome	1,5	1,3
Prime d'activité (PPA)	22,1	25,3
Profil		
Nb d'allocataires avec PF seule	317	
Nb d'allocataires avec aide au logement seule	190	
Nb d'allocataires PPA seule	86	-

Somme des prestations périodiques versées au titre du mois de décembre 2018 : 395.936€

Exemple de lecture : en 2018, 15,1% des allocataires du territoire perçoivent de la PAJE contre 15,4% des allocataires du département.

2) Synthèse de l'intervention de la MSA POITOU en 2018

Répartition des financements	Montant versé à la CC Airvaudais Val de Thouet	Montant versé CSC Airvault	Total
Prestation de Service Relais Assistants(es) Maternels(les)		1 829,36 €	1 829,36 €
Prestation de Service Ordinaire Périscolaire et Aide Spécifique Rythmes Educatifs		1 157,63 €	1 157,63 €
Prestation de Service Ordinaire Extrascolaire (y compris mercredi)		3 338,96 €	3 338,96 €
PSEJ	3 012,97 €		3 012,97 €
Prestation de service Animations Globale		7 300,00 €	7 300,00 €
Appel à projet jeunes		800,00 €	800,00 €
TOTAL	3 012,97 €	14 425,95 €	17 438,92 €

3) Synthèse de l'intervention de la Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet en 2018 (à revoir)

Répartition des financements	Soutien au Centre Socio Culturel
Relais Assistants(es) Maternels(les)	37359
Accueil de Loisirs Extrascolaire et Périscolaire (Hors ASRE) + accueil ados	50730
CSC de l'Airvaudais Val du Thouet	270130
Fonds fléchés REAAP	4506
TOTAL	362725

**ANNEXE 2-1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS VAL DU
THOUE** ●●●

doc de travail

Sommaire ●●●

Préambule.....	19
Contextualisation.....	20
I) Un territoire rural et attractif.....	21
1) Une population inégalement répartie sur un territoire rural	21
2) Un territoire attractif.....	22
3) ...Mais vieillissant.....	25
II) Typologies des habitants du territoire	26
1) Les familles allocataires CAF MSA.....	26
1.1) Les familles allocataires CAF/MSA présentes inégalement sur le territoire	26
1.2) Une monoparentalité localisée.....	27
1.3) Des familles nombreuses moins présentes qu'au niveau départemental	28
2) Évolution du nombre d'enfants CAF/MSA sur le territoire entre 2015 et 2017 : des effectifs globalement en hausse.....	28
3) Les jeunes sur le territoire concentrés sur 3 foyers de population.....	30
III) Un territoire dynamique marqué par des disparités	31
1) Une activité équivalente à celle du département.....	31
2) Des jeunes plus actifs que sur le département.....	33
2.1) Des jeunes moins diplômés que sur le département : les jeunes filles plus impactées .	35
3) Un territoire globalement moins marqué par la précarité	35
IV) Les ressources du territoire	37
1) Etre parent d'un jeune enfant : les services destinés aux enfants de moins de 3 ans.....	37
2) Etre parent d'un enfant : les services destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans.....	40
3) Être parent d'un adolescent : les services destinés aux enfants de 12 à 17 ans.....	41
4) Services aux familles : un réseau d'acteurs fort sur le territoire	42
5) Accès aux droits sur le territoire	44
En guise de synthèse.....	48

Préambule ●●●

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle s'appuie sur une démarche de diagnostic partagé avec les partenaires et met en évidence les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La plus-value d'une CTG pour les territoires

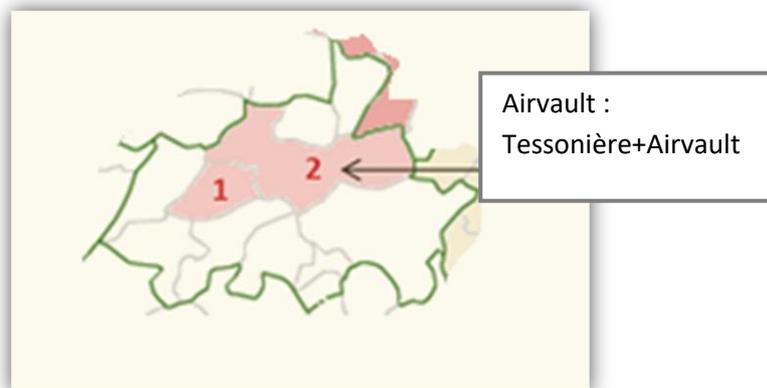
- Avoir une vision globale et décloisonnée
 - Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
 - Clarifier les interventions
 - Faciliter la prise de décision
 - Valoriser les actions
 - Réduire les inégalités territoriales
- ⇒ **Cette convention formalise le projet global pour le territoire en matière de services aux familles.**
- ⇒ **Elle permet de partager et d'harmoniser la gouvernance locale des politiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et vie sociale du territoire**

Contextualisation ● ● ●

Au 1^{er} janvier 2018



Au 1er janvier 2019 :
Passage de 10 à 9 communes



Au 1er janvier 2019, suite à la fusion de 2 communes, la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet se compose de 9 communes.

Les compétences petite enfance, enfance et jeunesse sont détenues par la Communauté de Communes.

La collectivité a fait le choix de déléguer la gestion des services petite enfance, enfance et jeunesse au Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet.

	Population 2013	Population 2015	Population 2017	Évolution 2013-2017
Airvault	3149	3119	3070	-2,5%
Saint Loup Lamairé	992	983	1006	1,41%
CC Airvaudais Val du Thouet	7223	7187	7124	-1,37%
Département	369270	371583	373553	1,16%

* données finances locales

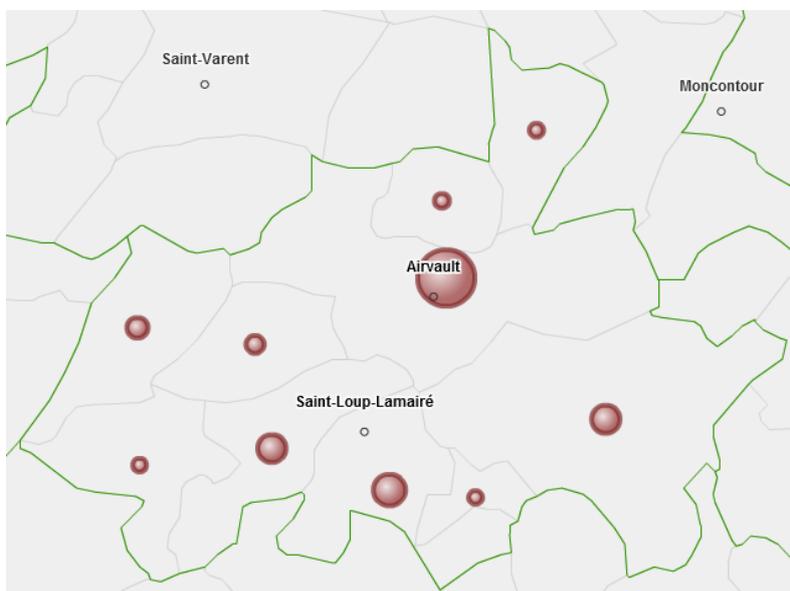
La collectivité comptait 7124 habitants au 1er janvier 2017 soit une diminution du nombre d'habitants de 1,37% par rapport à 2015.

Au contraire, le département des Deux Sèvres a vu sa population augmenter de 1,16% sur la période.

La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet est en dessous de la limite fixée de 15000 habitants. Elle bénéficie d'une dérogation au regard de sa densité qui est inférieure à la densité nationale (30,6 habitants/km² contre 113 habitants/km²).

I) Un territoire rural et attractif ●●●

1) Une population inégalement répartie sur un territoire rural



Source finances locales 2017

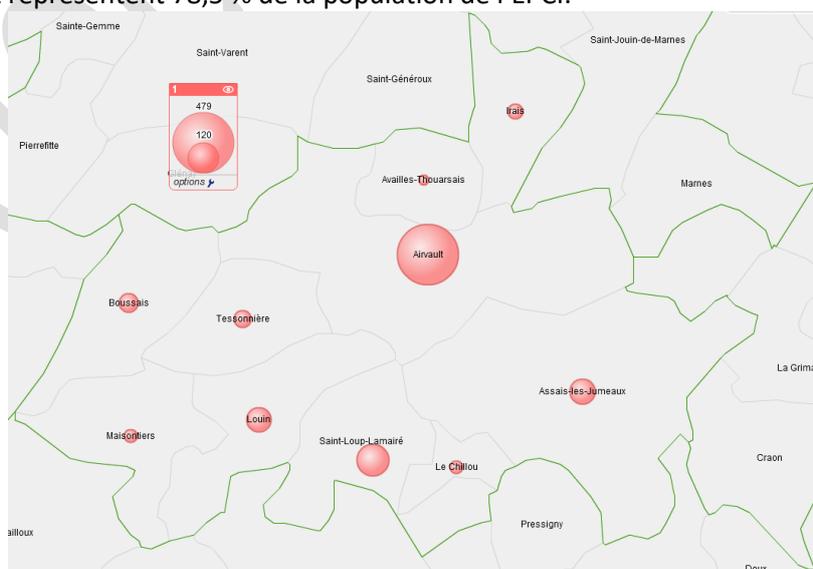
Cette carte présente la répartition de la population en nombre d'habitants en 2017 par commune. Ainsi, la taille des cercles est proportionnelle au nombre d'habitants.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes comptabilisait 7124 habitants en 2017. Nous identifions 2 foyers de population sur ce territoire :

- La commune d'Airvault qui enregistre 3070 habitants
- La commune de Saint Loup Lamairé qui enregistre 1006 habitants

Ainsi, ces deux communes accueillent 57% de la population de l'EPCI.

Sur ce territoire, 4 communes (Airvault, Saint Loup, Assais les Jumeaux et Louin) concentrent plus de 500 habitants et représentent 78,5 % de la population de l'EPCI.



La carte, ci-dessus, présente la répartition en effectif des allocataires CAF et MSA sur le territoire en 2017 (données CAF).

Sur le territoire, en 2017, nous comptabilisons 1278 allocataires CAF et MSA :

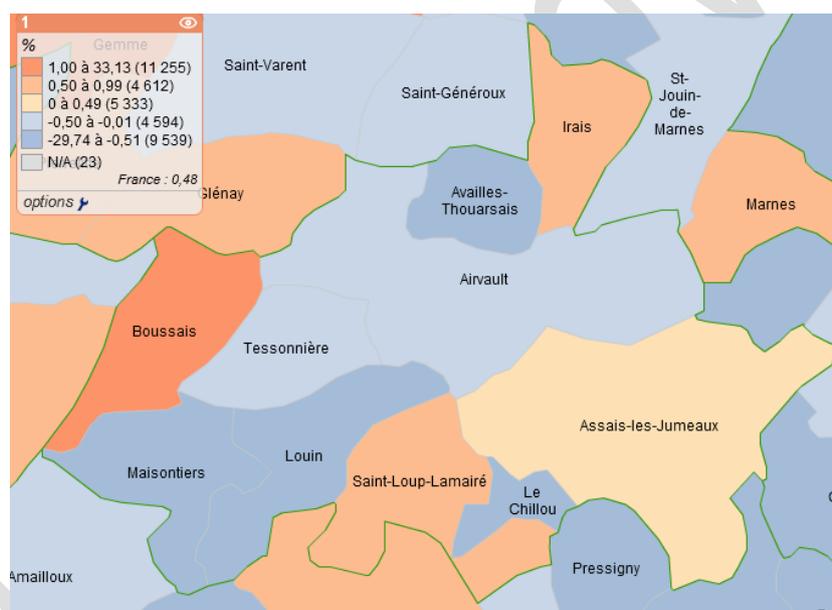
- 941 allocataires CAF en 2017 soit 2375 personnes couvertes (soit 33% de la population totale). Nous notons une augmentation de 5,2% par rapport à 2015 contre une augmentation de 6,4% pour le département des Deux Sèvres
- 337 allocataires MSA en 2017 soit 26% des allocataires du territoire.

Les 2 foyers de population accueillent le plus d'allocataires CAF et MSA :

- sur la commune d'Airvault, nous enregistrons 479 allocataires CAF (soit 1089 personnes couvertes) et 135 allocataires MSA soit 48% des allocataires du territoire.
- sur la commune de Saint Loup Lamairé, nous enregistrons 132 allocataires (soit 310 personnes couvertes) et 59 allocataires MSA soit 15% des allocataires du territoire.

Ces deux communes accueillent 63% des allocataires du territoire.

2) Un territoire attractif...



Cette carte présente l'évolution démographique annuelle (TVAP) entre 2010 et 2015 par commune (Insee).

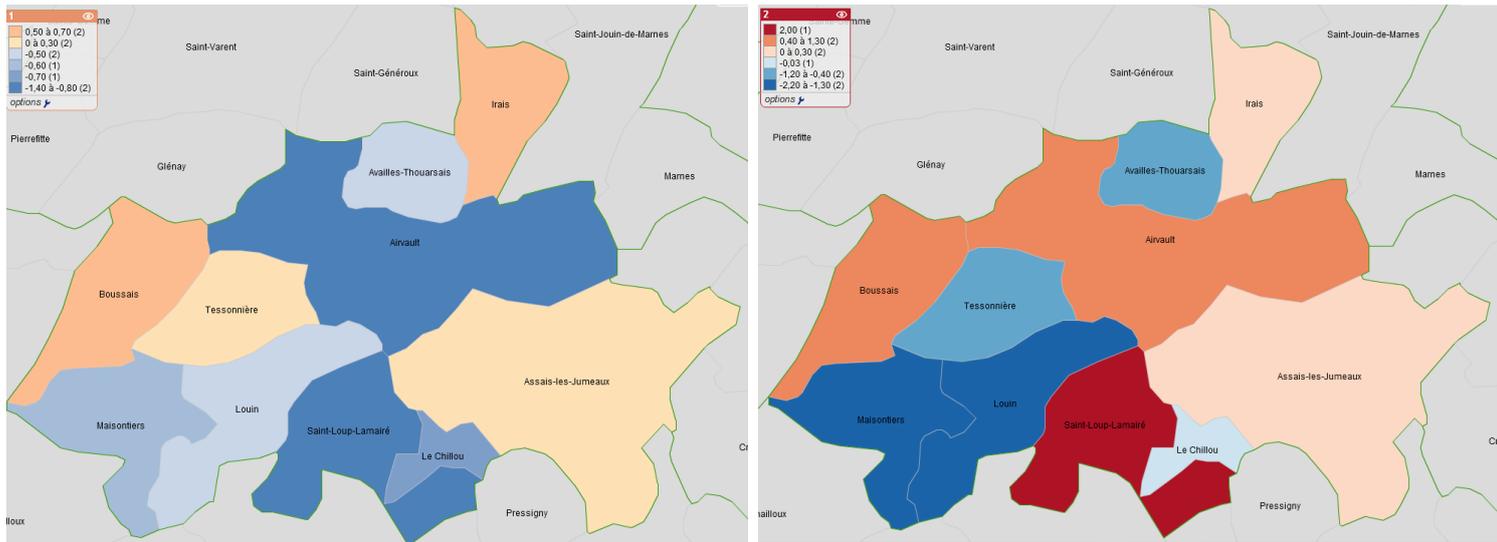
Les communes colorées en bleu présentent des taux d'évolution négatifs et celles colorées en dégradé orange présentent des taux positifs.

Le taux de variation annuel de la population est négatif pour la Communauté de Communes sur cette période : - 0,3% contre 0,3% pour le département.

Dans le détail, nous notons des taux d'évolution très contrastés entre les communes sur le territoire s'échelonnant de -2,7% (Maisontiers) à 1,8% (Boussais).

Sur les deux foyers de population :

- la commune d'Airvault enregistre un taux d'évolution de -0,5%
- la commune de Saint Loup Lamairé enregistre un taux d'évolution de 0,6%.



La carte de gauche présente le taux de variation de la population due au solde naturel entre 2010 et 2015.

La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet enregistre un taux de variation de -0,6% entre 2010 et 2015 contre 0,1% pour le département.

Nous notons de grandes disparités entre les communes avec des taux variant de -1,4% (Saint Loup Lamairé) à 0,5% (Boussais).

La commune d'Airvault enregistre une diminution de 0,8% entre 2010 et 2015.

La carte de droite présente le taux de variation de la population due au solde migratoire et met en évidence l'attractivité du territoire.

La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet enregistre un taux de variation de 0,3 % entre 2010 et 2015 contre 0,2% pour le département. Ainsi, l'EPCI semble plus attractif que le département.

Nous notons de grandes disparités entre les communes avec des taux s'échelonnant de -2,2% (Maisontiers) et 2% (Saint Loup Lamairé).

La commune d'Airvault enregistre un taux de variation de 0,4%.

L'attractivité de certaines communes peuvent s'expliquer par :

- la cadre de vie
- le maintien des services, des équipements sportifs, des établissements scolaires et des zones d'activités
- les lignes de transports : le RDS passe plusieurs fois par jour sur la commune d'Airvault et Saint Loup Lamairé
- la proximité avec la Vienne

⇒ **Politique de l'habitat sur le territoire : levier d'attractivité**

Nombre de terrains disponibles		
Commune	AUJOURD'HUI	ANNÉES A VENIR
Airvault	Vallée aux chèvres : 8	1 lotissement
	L'aumônerie : 13	

	Guichardière : 4	
Soulièvres	2	Repéroux : 1 lotissement
	Le bois aux chèvres : 19	
Borcq	3	1 lotissement
Marnes	0	5 terrains
St Jouin	2	5 terrains
Irais	2	
Boussais	3	
Availles	7	
St Loup	30	1 lotissement

Illustrations par des éléments d'entretiens avec les professionnels des agences immobilières du territoire.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces éléments mettent en évidence des tendances.

Sur le territoire, les agences enregistrent plus d'offres que de demandes à l'achat, à l'inverse pour le locatif.

L'un des professionnels interrogés évoque une certaine pénurie pour les familles (pour les maisons de deux à trois chambres). Ils enregistrent des demandes fortes pour des changements de situations familiales (près de 80% des demandes en lien avec des séparations).

Les deux agences constatent que peu de biens correspondent à la demande et que les locations sont rapidement réservées (exceptées les petites surfaces).

Par exemple sur la commune d'Airvault, des biens sont à la vente mais ne trouvent pas d'acquéreur car trop petits.

Les coûts de location sur Airvault restent élevés : 480€ pour 2 chambres ; 500 à 560€ pour 3 chambres.

Aussi, des logements du parc public sont vides et sans demande en raison de l'état des logements. L'année 2017 fut bonne en vente.

La commune d'Airvault est demandée pour son charme et ses services, la commune de St Loup pour son charme et ses services et la commune de Louin pour sa proximité avec les communes de Saint loup et Airvault. Ces 3 communes concentrent les demandes.

Au contraire, la situation est plus complexe pour des villages comme Boussais, Irais... : les bourgs semblent moins dynamiques.

Les personnes recherchent des services au plus près pour éviter les coûts des transports.

Selon l'une des agences, le prix au m2 est assez élevé sur Airvault pour de grandes maisons (plus chers qu'à Parthenay ou Thouars).

Les acheteurs sont moins en recherche de maison avec rénovation à prévoir et privilégient les offres avec moins de terrain pour être moins dépendant de son entretien.

Les ventes sont rapides dès lors que la maison est en vente à son juste prix.

Les agences relèvent que les achats sont plus de raison que de coup de cœur.

Les agences relèvent ces différents motifs d'installation sur le territoire :

- investissements moins chers (pour des personnes en provenance du sud de la France par exemple)
- cadre de vie
- communes ayant des positions intermédiaires (par exemple pour un couple qui travaillerait sur des secteurs opposés au territoire airvaudais Val du Thouet)
- des retraités qui souhaitent s'installer dans un lieu paisible

3) ...Mais vieillissant

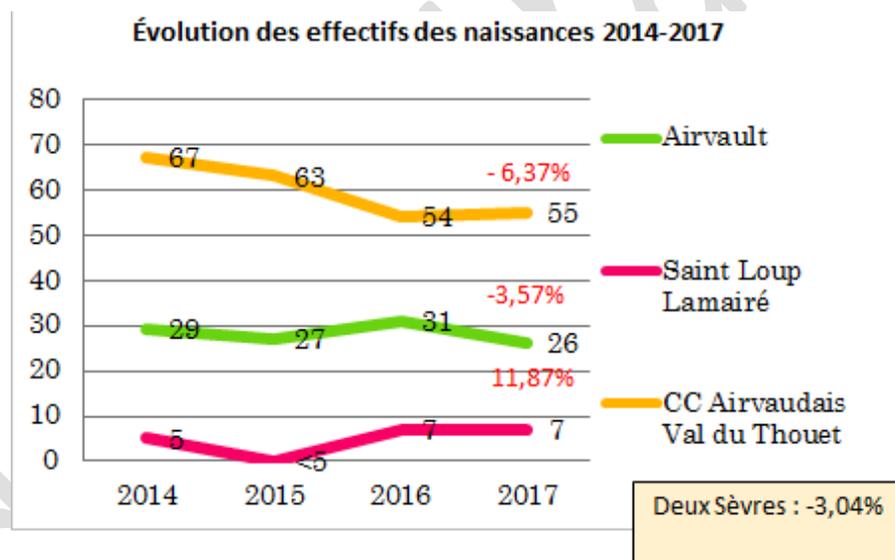
En 2015, selon l'INSEE, la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet enregistre un indice jeunesse de 55,7.

Pour rappel, l'indice jeunesse est le rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et le nombre de personnes de plus de 60 ans.

En 2015, sur la commune d'Airvault, l'indice jeunesse était de 53,8 et 41,1 sur la commune de Saint Loup. Ces chiffres inférieurs à l'indice communautaire peuvent s'expliquer par la présence des maisons de retraite.

En comparaison avec le département et les EPCI limitrophes, le territoire semble plus vieillissant (75,3 pour la Communauté de Communes du Thouarsais ; 66,7 pour la Communauté de Communes Parthenay Gâtine et 82,5 pour le Département).

⇒ Des naissances en diminution entre 2014 et 2017



En 2017, 55 naissances ont été répertoriées sur le territoire de l'Airvaudais Val du Thouet.

Nous notons une diminution du nombre de naissance de 6,37 % entre 2014 et 2017 sur le territoire contre une diminution de 3,04 % pour le département. La diminution est ainsi plus rapide sur le territoire.

Si nous observons le détail sur les deux foyers de population, nous remarquons des impacts différents.

Ainsi, la diminution sur la commune d'Airvault est plus rapide que sur le département (3,57% contre 3,04%). Au contraire, sur la commune de Saint Loup, nous notons une augmentation de 11,87%. Cette augmentation est à nuancer en raison des effectifs de 2014 et de 2017 peu importants.

Ce phénomène peut venir impacter les effectifs des enfants de moins de 3 ans et à moyen/long terme les effectifs dans les écoles, des collèges et des lycées (et l'ouverture ou la fermeture de classes).

II) Typologies des habitants du territoire

1) Les familles allocataires CAF MSA

1.1) Les familles allocataires CAF/MSA présentes inégalement sur le territoire



Cette carte présente la répartition du nombre de familles allocataires CAF et MSA sur le territoire en 2017 (données CAF et MSA).

Nous dénombrons 515 familles allocataires CAF en 2017 sur la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet : nous ne notons pas d'évolution par rapport à 2015 au contraire du département qui enregistre une diminution de 1,10%.

Aussi, 151 familles avec enfants en charge MSA sont recensées en 2017.

Nous enregistrons donc une augmentation du nombre d'allocataires CAF au contraire du nombre de familles allocataires CAF qui reste identique sur ce territoire.

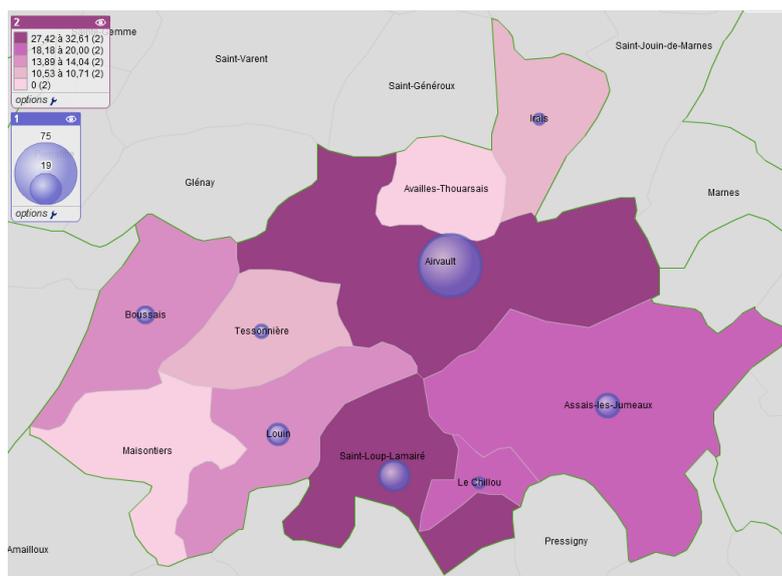
Les 2 foyers de population accueillent le plus de familles allocataires CAF et MSA :

- ainsi, la commune d'Airvault accueille 230 familles allocataires CAF et 54 familles MSA soit 42,6% des familles allocataires du territoire.
- la commune de Saint Loup Lamairé accueille 62 familles CAF et 16 familles MSA soit 11,7% des familles du territoire.

Ces deux communes accueillent 54,3 % des familles allocataires CAF et MSA du territoire.

⇒ Les allocataires et les familles allocataires se concentrent donc en proximité des services, des équipements, des établissements scolaires...

1.2) Une monoparentalité localisée



Cette carte présente la répartition de la monoparentalité par commune en 2017 (en effectif et taux).

122 familles monoparentales CAF sont recensées sur le territoire en 2017.

Aussi, 14 familles monoparentales MSA sont enregistrées.

En 2017, 23,7% de familles allocataires CAF sont monoparentales (19,2% en 2015 soit une augmentation de 4,5 points).

Aussi, 9,3% des familles MSA sont monoparentales.

Sur le département, 25,7% des familles allocataires sont monoparentales (soit une augmentation de 1,6 points par rapport à 2015). L'augmentation est donc plus rapide sur la Communauté de Communes.

⇒ Globalement, nous notons une monoparentalité moins importante sur l'EPCI que sur le département (avec 2 points d'écart).

Si nous observons le détail par commune, nous notons des taux très hétérogènes variant de 10,7% à 32,6%.

Les familles monoparentales sont ainsi plus présentes sur les foyers de population en 2017 : 32,6% sur Airvault (+6,9 points par rapport au département) et 27,4% sur Saint Loup Lamairé (+1,7 points par rapport au département).

Aussi, 50% des familles monoparentales MSA se retrouvent sur la commune d'Airvault.

Sur la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet, la part des femmes parmi les familles monoparentales est de 85,2% contre 87,9% sur le département.

La commune de Saint Loup enregistre 94,1%.

Les travailleurs sociaux et les professionnels travaillant en direction des familles (assistants maternels, sages-femmes, animateurs en ALSH...) mettent en évidence un nombre important de séparations notamment des séparations de parents ayant de très jeunes enfants.

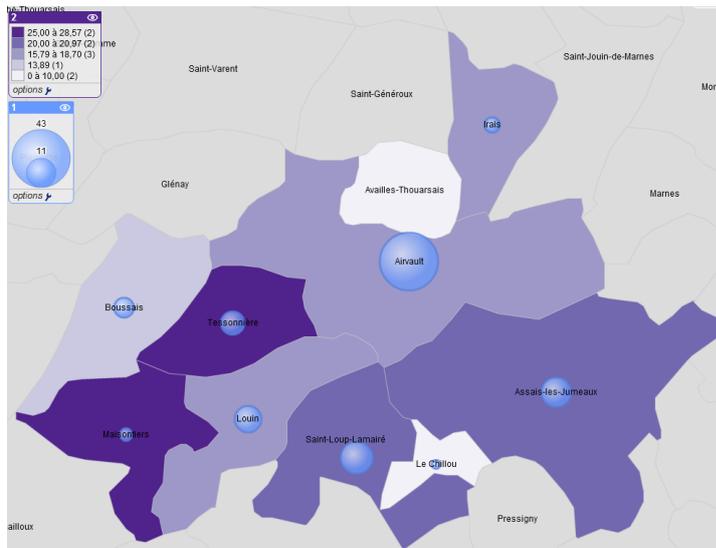
Ces professionnels indiquent la nécessité d'une co-intervention.

Un travail en partenariat est réalisé pour que l'accompagnement soit le plus efficace notamment pour le public en insertion (lien avec mission locale, travailleurs sociaux...)

Aussi, un travail important est réalisé autour de la problématique de séparation avec le volet financier qui entre en ligne de compte.

L'accompagnement à la parentalité semble être un enjeu majeur du territoire avec une nécessaire prise en compte des autres indicateurs de fragilité (précarité, rupture, isolement...)

1.3) Des familles nombreuses moins présentes qu'au niveau départemental



Cette carte présente la répartition des familles nombreuses par commune en 2017 (en effectifs et taux).

94 familles nombreuses (avec 3 enfants et +) en 2017 sur le territoire.

En 2017, 18,25% des familles allocataires CAF sont nombreuses (18,4 % de familles nombreuses en 2015 soit une diminution de 0,15 points).

Sur le département, 21,2% de familles allocataires CAF sont nombreuses 2017 (soit une augmentation de 2,8 points).

⇒ Globalement, des familles nombreuses moins présentes sur l'EPCI que sur le département en 2017 (2,95 points d'écart).

Si nous observons le détail par commune, nous notons des taux très hétérogènes variant de 13,8% (Boussais) à 28,6% (Maisontiers).

Ainsi, les familles nombreuses sont plus présentes sur les foyers de population ainsi que sur la commune de Maisontiers en 2017. Elles sont présentes à hauteur de 18,7% sur la commune d'Airvault (-2,5points d'écart par rapport au département) et à hauteur de 21% sur la commune de Saint Loup Lamairé (-0,2 points par rapport au département).

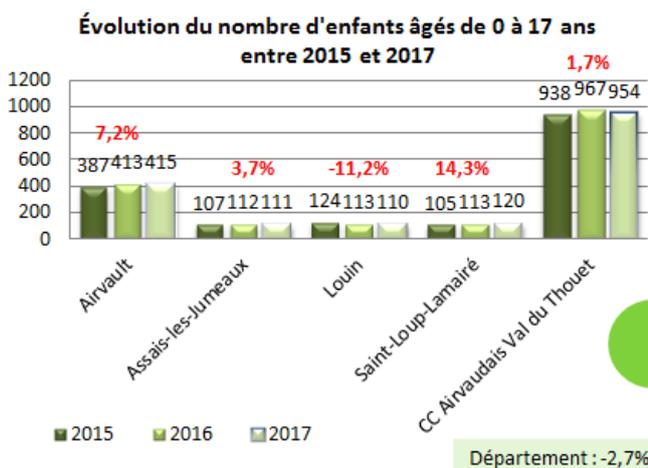
Sur la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet, 11,5% des familles monoparentales sont nombreuses contre 15,6% sur le département (29,4% sur Saint Loup Lamairé).

Les professionnels du Centre Socio Culturel retrouvent certaines des familles nombreuses sur l'épicerie sociale. Ces dernières sont, semble-t-il, touchées par la précarité.

Elles sont, par ailleurs, présentes sur les ateliers cuisine proposés par le Centre Socio Culturel.

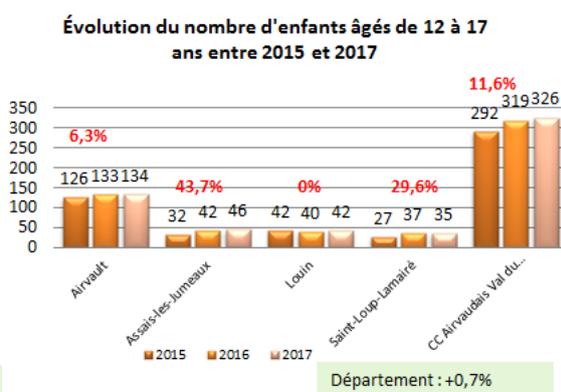
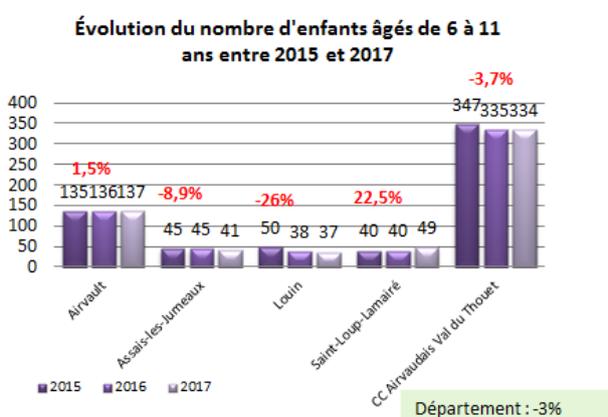
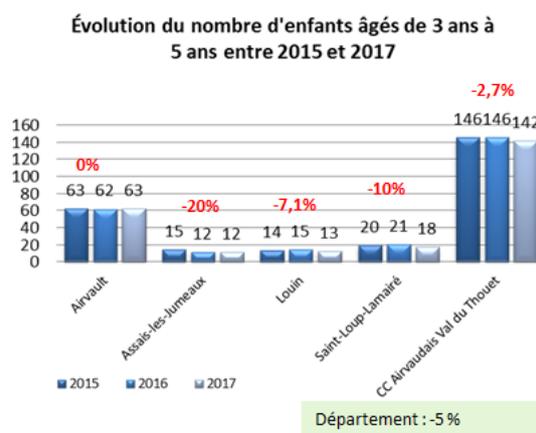
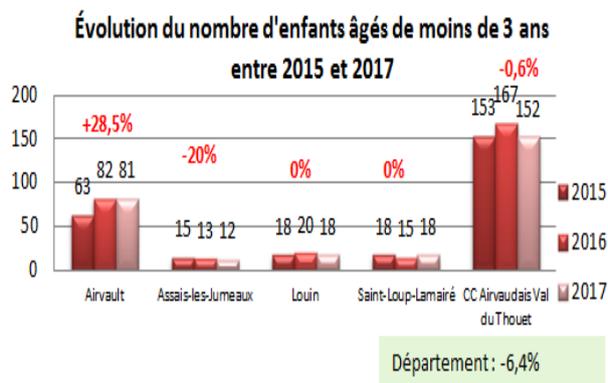
Aussi, les bénévoles de la banque alimentaire de Saint Loup Lamairé retrouvent certaines familles nombreuses lors de la distribution des denrées.

2) Évolution du nombre d'enfants CAF/MSA sur le territoire entre 2015 et 2017 : des effectifs globalement en hausse



Grâce à ce premier graphique, nous remarquons une augmentation de 1,7 % de l'effectif des enfants âgés de moins de 18 ans. Au contraire, le département enregistre une diminution de 2,7% de ses effectifs.

⇒ **Évolution du nombre d'enfants par classe d'âge: des évolutions contrastées**

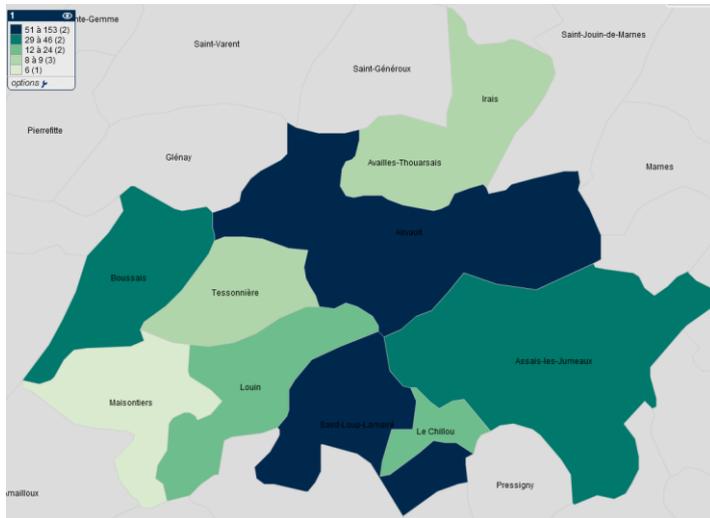


Ces 4 graphiques présentent l'évolution des effectifs d'enfants CAF et MSA par tranches d'âge entre 2015 et 2017.

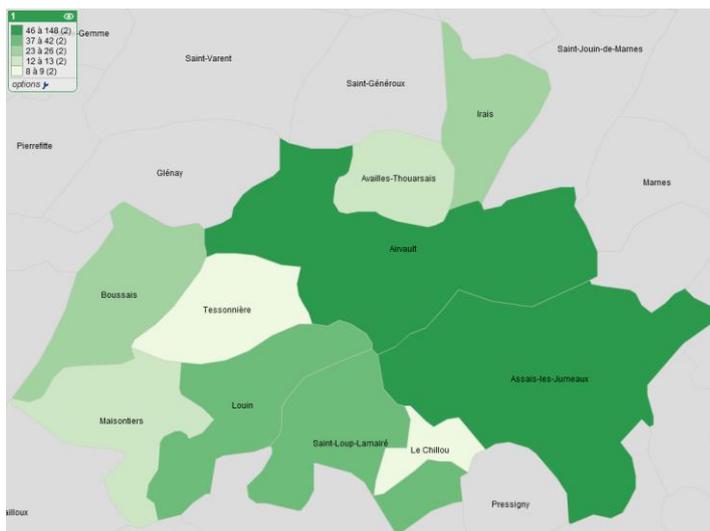
- Nous observons une très légère diminution des effectifs des enfants âgés de moins de 3 ans sur la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet en 2015 et 2017. La diminution est moins rapide que sur le département (-0,6% contre -6,41%). Sur la commune d'Airvault, les effectifs augmentent sur cette période de 28,6% et se maintiennent sur la commune de Saint Loup.
- Aussi, la diminution du nombre d'enfants âgés de 3 à 5 ans est moins rapide sur la Communauté de Communes que sur le département (-2,7% contre -5%). Sur la commune d'Airvault, les effectifs sont identiques sur cette période, au contraire des autres communes qui voient leurs effectifs diminuer.
- Par ailleurs, la diminution du nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans est plus rapide sur la Communauté de Communes que sur le département (-3,7% contre -3%). Sur les communes de Saint Loup et d'Airvault, les effectifs sont à la hausse avec respectivement +22,4% et +1,5%.
- Enfin, l'augmentation du nombre d'enfants âgés de 12 à 17 ans est plus rapide sur le territoire que sur le département (11,4% contre 1,7%). Sur les communes d'Airvault et de Saint Loup, nous notons une augmentation des effectifs (et une augmentation plus rapide sur Saint Loup que sur l'EPCI).

⇒ Ces graphiques mettent en évidence de réels potentiels bénéficiaires des services petite enfance, enfance et jeunesse du territoire. Ces publics en présence sont une réelle force pour ce territoire.

3) Les jeunes sur le territoire concentrés sur 3 foyers de population



Cette carte présente la répartition des jeunes âgés de 18 à 24 ans par commune en 2018 (source DDCSPP)



Cette carte présente la répartition des jeunes âgés de 25 à 30 ans par commune en 2018 (source DDCSPP)

Sur la Communauté de Communes de l’Airvaudais Val du Thouet, 709 jeunes âgés de 18 à 30 sont répertoriés :

346 jeunes âgés de 18-24 ans (55% d’hommes et 45% de femmes) et 363 jeunes âgés de 25 à 30 ans (51% d’hommes et 49% de femmes).

3 foyers de population jeunes sont identifiés sur le territoire:

- la commune d’Airvault accueille 153 jeunes âgés de 18 à 24 ans et 148 jeunes âgés de 25 à 30 ans
- la commune de Saint Loup accueille 51 jeunes âgés de 18 à 24 ans et 42 jeunes âgés de 25 à 30 ans
- la commune d’Assais les Jumeaux accueille 46 jeunes âgés de 18 à 24 ans et 46 jeunes âgés de 25 à 30 ans

Ces 3 communes concentrent 72% des jeunes âgés de 18 à 24 ans et 65% des 25-30 ans.

La concentration des jeunes sur ces 3 foyers peut s’expliquer par la présence d’équipements et services, de logements accessibles, des zones d’emplois...

professions intellectuelles supérieures que sur le département (3% contre 6,1%).

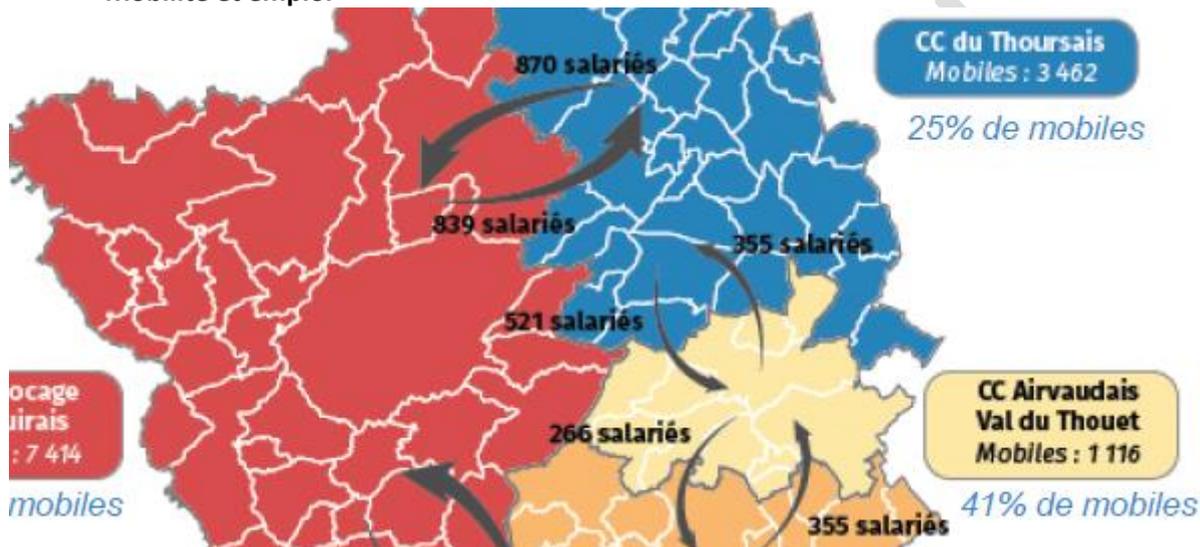
Ainsi, sur le territoire, nous dénombrons de nombreuses exploitations agricoles notamment sur la commune d'Assais.

Aussi, sur Airvault, semblent subsister uniquement les postes de production. Les centres administratifs des entreprises ont été déplacés vers les zones urbaines.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises emploient en intérim sur le territoire notamment la Laiterie, Marie surgelé, Intermarché.

De nombreux emplois saisonniers agricoles sont aussi proposés.

⇒ Mobilité et emploi



Cette carte présente les principales mobilités quotidiennes professionnelles entre les EPCI des Deux Sèvres (Insee, 2014)

En 2014, sur le territoire, 41% des actifs ne travaillent pas sur leur commune de résidence soit 1116 personnes mobiles. Les actifs habitant sur le territoire se déplacent vers la Communauté de Commune du Thouarsais et vers la Communauté de Commune Parthenay Gâtine. Le territoire attire aussi de nombreux actifs vivant sur le Thouarsais et la Gâtine.

En comparaison avec les EPCI du nord du département, l'Airvadais Val du Thouet est le territoire qui concentrent le plus d'actifs mobiles (25% pour le Thouarsais et 24% pour l'Agglo 2B).

Ainsi, à titre d'exemple, sur ce territoire, de nombreux ingénieurs et techniciens travaillant sur le territoire font le choix de vivre en ville (par exemple sur Poitiers). Pour ces derniers, la proximité avec les services et l'offre culturelle et sportive est privilégiée.

	Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée		CDD		Intérim		Emplois aidés		Apprentissages/ stage		Salariés 15-64 ans à temps partiels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EPCI	65,7	71,2	4,7	11,9	2,6	1,5	0,8	1,6	2,6	2,1	5,2	34,8
Deux Sèvres	70	75,9	5,6	10,6	2,9	1,5	0,7	1,4	3,1	1,8	7	31,6

Le tableau, ci-dessus, présente le statut et la condition d'emploi des actifs âgés de 15 ans et plus selon le sexe en 2015.

Ce tableau met en évidence une certaine précarité de l'emploi notamment de l'emploi des femmes. Ainsi, en 2016, 70% des actifs sont titulaires de la fonction publique ou en CDI contre 72,6% sur le département.

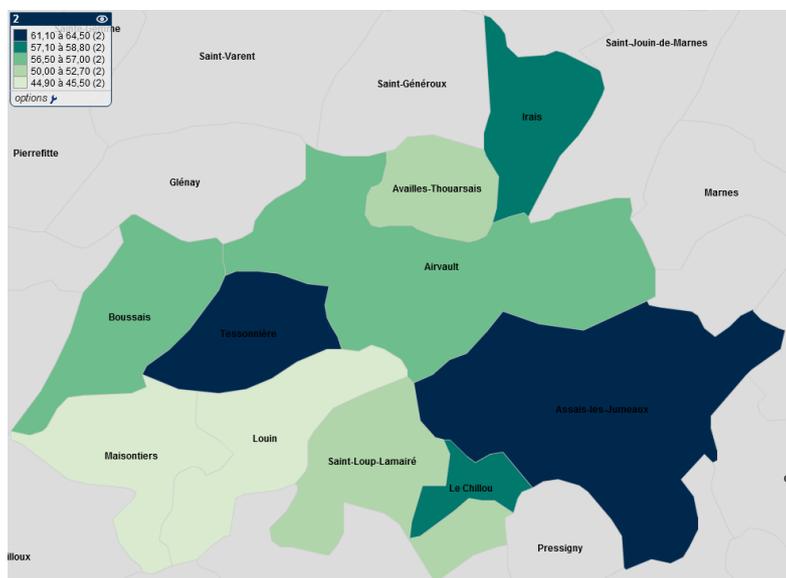
Aussi, 51,9% des femmes en emploi sont en situation précaire : en CDD, Intérim, emplois aidés, apprentissage/stage ou à temps partiels (contre 46,1% pour le département soit 5,8 points d'écart).

Ainsi, la Communauté de Communes est un territoire actif qui laisse néanmoins apparaître une certaine fragilité de l'emploi et de travailleurs pauvres.

Ainsi, en 2017, sur le territoire, 20% des allocataires perçoivent de la prime d'activité (contre 22,3% sur le département).

2) Des jeunes plus actifs que sur le département

Cette carte présente le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans par commune (INSEE 2015).



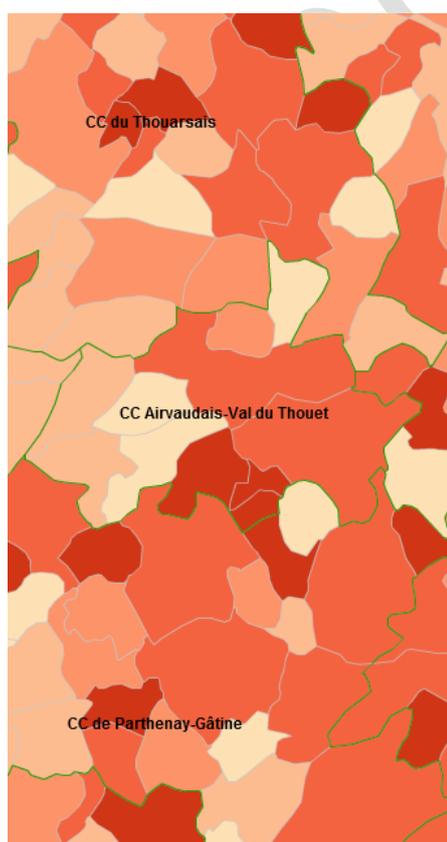
En 2015, sur la Communauté de Commune de l'Airvaudais Val du Thouet, 56% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont actifs contre 49,5% sur le département (6,5 points d'écart).

Entre 2010 et 2015, le territoire a vu l'activité des jeunes augmenter de 2,3 points. Au contraire, sur le département l'activité des jeunes a diminué de 2,2 points.

La carte laisse apparaître des taux hétérogènes variant de 44,9% (Louin) à 64,5% (Assais les Jumeaux).

Sur la commune d'Airvault, 57% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont actifs. Ils sont 52,7% sur la commune de Saint Loup.

Pour rappel, les étudiants ne sont pas comptabilisés dans les actifs.



Cette carte présente la proportion des jeunes 15-24 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation (non inséré ou NEET) par commune en 2015 (insee).

Plus les communes sont en rouge foncé, plus la proportion de jeunes non insérés est importante.

Sont désignées sous le terme de non insérés, les personnes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et qui n'ont pas d'emploi (fut-il occasionnel).

Ainsi, des taux très hétérogènes apparaissent sur cette carte.

En 2015, sur le territoire, 17,9% des jeunes de 15 à 24 ans sont NEET contre 17,8% pour le département.

Ainsi, les EPCI limitrophes enregistrent des taux plus importants : 19,5% pour la Communauté de Communes du Thouarsais et 19,6% pour la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.

Dans le détail, les deux foyers de population enregistrent des taux plus importants que le taux départemental : 19,7% des jeunes sont NEET sur Airvault et 27% le sont sur Saint Loup.

Plusieurs éléments viennent expliquer la difficile insertion des jeunes sur le territoire :

- Des bassins d'entreprises limités
- Un manque de formations sur le territoire
- Une problématique de mobilité dans l'accès à l'emploi
- Un accompagnement et une sensibilisation des parents à l'insertion professionnels de leur(s) enfant(s) insuffisants
- Une difficile « émancipation » et capacité à se projeter pour le jeune (en lien avec la mobilité)

Pour accompagner les jeunes, la Mission Locale Sud Deux Sèvres propose le dispositif « Garantie Jeunes ». Ce dispositif cible des jeunes isolés socialement, en rupture familiale, en situation de fragilité et/ou précarité....

Afin de lever les freins à l'insertion professionnelle, la Mission locale travaillent les problématiques de mobilité (aide au permis), de logement et de santé (démarches administratives).... La notion de parcours des jeunes semble au cœur de la démarche.

2 conseillères (mission locale de Thouars et de Parthenay) interviennent sur ce territoire.

⇒ **Portrait des jeunes accompagnés par la Mission Locale de Thouars en 2018 :**

En 2018, 81 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont été accompagnés parmi 106 jeunes en contact avec la mission locale. Parmi eux, 54% de femmes et 46% d'hommes.

8,6% des jeunes accompagnés avaient 16/17 ans, 36% avaient entre 18 et 21 ans et 55,4% avaient 22 ans et plus.

Aussi, concernant leur niveau de formation, 15% de ces jeunes détenaient un niveau 3, 31% un niveau 4 (diplômés ou non), 37% un niveau 5 (diplômés ou non) et 17% un niveau 6.

Parmi ce public, 52% possédaient une voiture ou une moto et 48% n'avaient soit aucun moyen de transport ou un vélo/cyclomoteur.

Par ailleurs, 8,6% de ces jeunes suivis avaient au moins un enfant.

54% d'entre eux vivaient chez les parents et 38% avaient un logement autonome.

8,6% d'entre eux étaient bénéficiaires du RSA.

Aussi, un Toit en Gâtine, Résidence Habitat Jeune, située à Airvault accompagne les jeunes dans leur recherche de logement. Un accompagnement global est aussi proposé.

Cette résidence propose de la location de scooter pour lever les freins à la mobilité.

Les jeunes du territoire ont su se saisir de ces services proposés.

⇒ **Portrait des jeunes accompagnés par un Toit en Gâtine en 2018 :**

En 2018, 14 jeunes ont résidé dans les résidences d'un toit en Gâtine à Airvault. Parmi eux, 36% de femmes et 64% d'hommes. 64% des jeunes avaient entre 18 et 25 ans.

Ainsi, 57% ne sont pas originaires du département.

Aussi, concernant leur niveau de formation, 50% de ces jeunes détenaient un niveau 3 et plus, 21% un niveau 5 et 21% un niveau 6.

71% d'entre eux étaient en études ou apprentissage et 14% en emploi.

Parmi ce public, 85% sont mobiles : 64% possédaient une voiture ou une moto et 21% avaient un scooter.

Pour 85% des jeunes résidents, leurs ressources étaient inférieures au SMIC dont 50% inférieur minima sociaux équivalent RSA.

2.1) Des jeunes moins diplômés que sur le département : les filles plus impactées

	Titulaires d'aucun diplôme/ ou au + BEPC, brevet			Titulaires CAP/BEP			Titulaires bac généré, techno et pro			Titulaires diplôme enseignement sup		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ens .	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F
CC AVT	39	32,9	44,7	31,4	38,7	24,5	14,5	14,9	14,2	15,1	13,5	16,6
Dpt	33,8	30	37,3	28,7	34,2	23,6	15,9	15,9	16	21,6	20	23,1

En 2015, les jeunes sur le territoire sont moins diplômés que sur le département : 39% sont sans diplôme ou ont au plus un BEPC contre 33,8% sur le département (5,2 points d'écart).

L'écart entre les hommes et les femmes se creuse parmi les non ou peu diplômés : 44,7% des femmes du territoire contre 32,9% des hommes du territoire (11,8 points d'écart).

Aussi, le détail par sexe fait apparaître un écart de 7,4 points entre les filles du territoire et les filles du département (2,9 points d'écart pour les hommes).

Sur ce territoire rural dépourvu d'une offre de formations conséquente, la problématique de mobilité semble prédominante.

Aussi, l'accompagnement des jeunes et des parents dans la démarche de formation du jeune semble essentiel.

A l'opposé, 15,1% sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur sur le territoire contre 21,6% sur le département (6,5 points d'écart).

Parmi les jeunes du territoire l'ayant quitté pour poursuivre des études supérieures, il nous est possible de mettre en évidence le retour de 3 d'entre eux.

Ainsi, trois exploitations agricoles ont été reprises par ces derniers. Leur souhait a été de reprendre cette activité avec nouvelle approche avec l'idée « d'apporter quelque chose » au territoire. Néanmoins, ces jeunes ne s'installent pas obligatoirement sur le territoire.

Ainsi, nous pouvons nous poser la question suivante : comment donner envie aux jeunes de revenir sur le territoire à la suite de leurs études ?

3) Un territoire globalement moins marqué par la précarité

En 2015, sur le territoire, la médiane de revenus disponibles était de 18898€ par an. Ainsi, le territoire se situe en deçà de la médiane départementale qui était de 19676€, mais au-dessus des EPCI limitrophes (18701€ pour la Communauté de Communes du Thouarsais et 18460€ pour la Communauté de Communes Parthenay Gâtine).

Aussi, nous comptabilisons, en 2015, 46,1% de ménages fiscaux contre 50,2% pour le département (4,1 points d'écart).

	Allocataires CAF bénéficiaires du RSA (%)
Airvault	10,40%
Saint-Loup-Lamairé	12,10%
CC AVT	9,70%
Deux Sèvres	10,80%

Le tableau ci-dessous présente la part des allocataires percevant du RSA parmi les allocataires CAF en 2017.

Ainsi, sur le territoire, 9,7% des allocataires CAF perçoivent du RSA contre 10,8% sur le département. Dans le détail, les communes d'Airvault et de Saint Loup accueillent une part plus importante d'allocataires RSA avec respectivement 10,4% et 12,1%.

	Familles allocataires à bas revenus/ fragiles (%)
Airvault	31,4%
Saint-Loup-Lamairé	29%
CC AVT	24,2%
Deux Sèvres	24,7%

Le tableau ci-dessous présente la part des familles à bas revenus parmi les familles allocataires CAF en 2017.

*Un allocataire est dit "à bas revenus" si le montant de ses revenus (calculés à partir du dernier revenu connu) par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus. L'allocataire compte pour 1 unité de consommation (UC), chaque personne âgée de 14 ans ou plus équivaut à 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans à 0,3 UC. A noter, les allocataires dont les revenus ne sont pas fournis ou sont mal connus (autres régimes, 65 ans et plus, étudiants, doubles AAH) et handicapés en maison d'accueil spécialisé sont exclus du calcul. A noter, cette définition correspond à celle établie par l'INSEE. En Caf, le nb total d'UC est majorée de 0,2 en cas de famille monoparentale.

Ainsi, sur le territoire, 24,2% des familles allocataires sont considérées comme fragiles contre 24,7% sur le département.

En observant le détail par commune, nous observons que, les communes d'Airvault et de Saint Loup accueillent une part plus importante de familles fragiles avec respectivement 31,4% et 29%.

	Poids que représentent les prestations dans le revenu des allocataires				
	< 25 %	25 à 49 %	50 à 74 %	75 % à 99 %	100%
Airvault	52,4%	16,5%	6,6%	4,8%	18,7%
CC Airvaudais Val du Thouet	60,5%	14,8%	6,0%	3,8%	13,5%
Département	60,1%	13,3%	5,9%	4,3%	14,4%

Le tableau ci-dessous présente le poids des prestations sociales dans les revenus des allocataires en 2017.

Ainsi, sur le territoire, pour 23,3% des allocataires CAF, les prestations sociales représentent de 50% à 100% de leurs revenus (contre 28,2% pour le département).

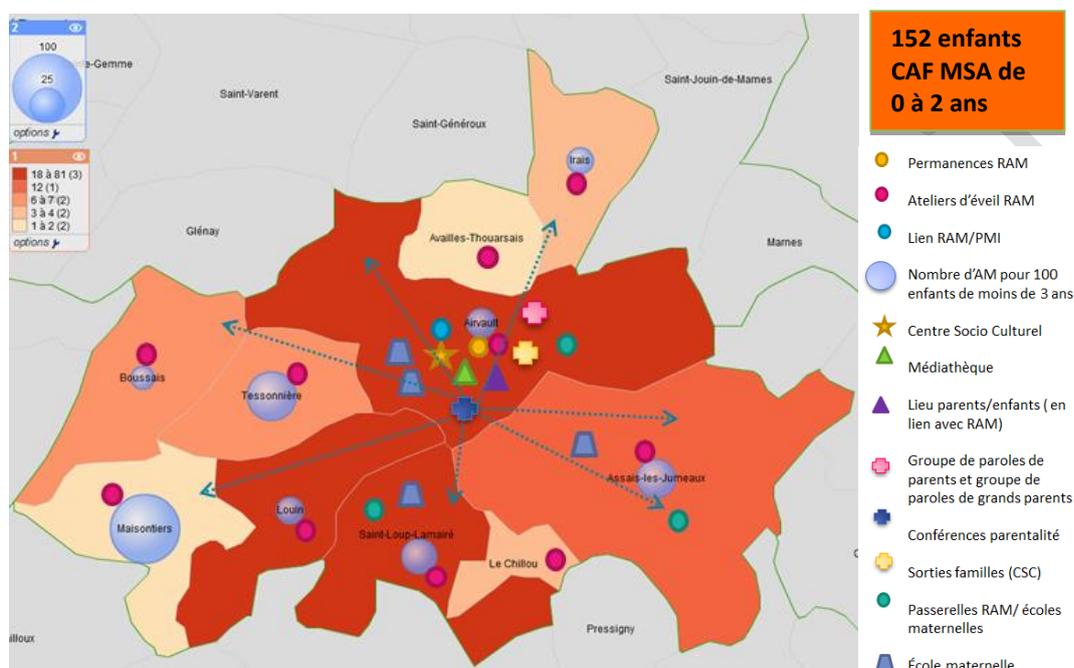
Sur le territoire, pour 13,5% des allocataires, les prestations sociales représentent la totalité de leurs revenus (contre 14,4% pour le département).

Sur Airvault, pour 30,1% des allocataires, les prestations sociales représentent au moins 50% de leurs revenus. Et pour 18,7% des allocataires, leur revenu est constitué à 100% des prestations.

Ainsi, grâce à ces différents indicateurs, nous constatons que ce territoire est globalement moins marqué par la précarité que le département. Néanmoins, nous observons des indicateurs de fragilité forts sur les 2 foyers de population.

IV) Les ressources du territoire

1) Etre parent d'un jeune enfant : les services destinés aux enfants âgés de moins de 3 ans



Cette carte présente d'une part la répartition en effectif des enfants âgés de moins de 3 ans par commune (en dégradé de couleur) en 2017 ainsi que les services destinés à ce public en 2019.

152 enfants âgés de moins de 3 ans étaient recensés en 2017 sur le territoire.

L'accueil individuel proposé par les Assistants Maternels Agréés (AMA) représenté par les cercles de couleur bleue sur la carte est actuellement le mode d'accueil le plus utilisé sur le territoire car dépourvu d'accueil collectif. Le paragraphe 1.1 présente en détail les modes d'accueil présents sur le territoire et la tension associée.

Par ailleurs, le territoire dispose de différents lieux/actions pour accompagner les parents de jeunes enfants dans leur fonction :

- Un Relais assistants maternels (RAM) itinérant sur toutes les communes. Ce service propose 3 ateliers par semaine le mardi, jeudi et vendredi matin :
 - le mardi, ce temps collectif est réservé aux professionnels de la petite enfance à savoir les assistants maternels et les gardes à domicile.
 - le jeudi, ce temps est ouvert aux assistants maternels et aux parents et propose une animation « les p'tits bouts » sur des thématiques diverses (musique, art graphique, livres, baby gym,...)
 - le vendredi : le RAM se déplace sur les communes du territoire (anciennes salles de classe ou dans une partie de salle des fêtes.)

A cette occasion, des passerelles sont imaginées avec les écoles maternelles quand il en existe une sur la commune visitée.

- Aussi, des temps parents enfants, proposés une fois par mois, sont animés par la référente famille et l'animatrice du relais. L'animation en binôme permet une multiplicité des regards.
- Des nombreuses actions de soutien à la parentalité sont proposées : un groupe de paroles de parents et de grands parents, des sorties familles, des conférences parentalité... Les conférences « être parent aujourd'hui » sont réfléchies par un groupe de parents.

Une commission petite enfance existe et permet de réfléchir les projets. Les professionnels du centre construisent les actions avec et pour les familles.

Par ailleurs, la médiathèque présente sur Airvault, propose de nombreux ateliers gratuits pour petits et grands. Elle se déplace au domicile des personnes se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer. La médiathèque réalise de l'itinérance avec le relais petite enfance.

1.1 Analyse de besoins d'accueil des familles avec enfants de moins de 3 ans

	Nb d'assistants maternels agréés en 2015	Nb d'assistants maternels agréés PMI 2017	Évolution annuelle moyenne sur 3 ans	Nb d'assistants maternels actifs au mois de novembre 2015	nb d'AM actifs au mois de novembre 2017	Évolution annuelle moyenne sur 3 ans
RPE CSC Airvaudais Val du Thouet	42	41	-1,2%	38	35	-4%
Département	/	/	-5,8%	/	/	-5,2%

Entre 2015 et 2017, nous observons une diminution moins rapide du nombre d'assistants maternels actifs au mois de novembre sur le territoire que sur le département (1,2 points d'écart).

	Nb d'enfants de moins de 3 ans	nb d'enfants de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel 2017	Évolution annuelle moyenne sur 3 ans	Nb d'enfants de moins de 3 ans dont tous les parents travaillent	Taux de familles avec enfants de moins de 3 ans avec parents biactifs 2017	Évolution 2015-2017	Taux d'AM âgés de 55 à 59 ans (2017)	Taux d'AM âgés de plus de 60 ans (2017)
RPE CSC Airvaudais Val du Thouet	152	98	-6,9%	96	54,9%	+1,3%	40%	14,3
Département	/	/	-3,2%	/	54,7%	+0,3%	20,8%	11,6%

Cette analyse met en évidence une diminution plus rapide du nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel sur le territoire que sur le département entre 2015 et 2017 (3,7 points d'écart).

Aussi, nous notons une plus grande part des familles avec enfants de moins de 3 ans biactives sur le territoire que sur le département en 2017 (54,9% contre 54,7%) et une augmentation plus importante entre 2015 et 2017 sur le territoire que sur le département (1 point d'écart).

98 enfants de moins de 3 ans sont gardés par un assistant maternel sur le territoire soit 63 % des enfants de moins de 3 ans.

Par ailleurs, 96 enfants de moins de 3 ans ont des parents bi-actifs soit 63% d'entre eux.

Aussi, en 2017, 40% des assistants maternels ont plus de 55 ans et 14,3% ont plus de 60 ans contre respectivement 20,8% et 11,6% pour le département.

En terme de projection, ces chiffres mettent en évidence une baisse importante du nombre de places en accueil individuel sur les années à venir. A cela s'ajoute des assistants maternels qui accueillent un nombre moins important d'enfants sur leur fin de carrière.

Dans ce travail d'analyse, il est important de prendre en compte la scolarisation avant 3 ans des enfants. Ainsi, les enfants peuvent être accueillis dans les écoles du territoire à partir de 2 ans et demi. Ces derniers ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des écoles.

École	Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans
Sainte Agnès	3
Les Corderies	3
Assais	4
St Loup	8
St Jouin de Marnes	4
Total	22

Ainsi, 22 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés sur le territoire en 2019. Cet effectif supplémentaire pourrait ainsi venir enrayer la fermeture d'une classe. En effet, nous pouvons imaginer que ces enfants accueillis avant 3 ans resteront sur les écoles les années suivantes.

Cet accueil proposé avant 3 ans par les écoles peuvent venir impacter les contrats des assistants maternels : les parents peuvent faire le choix de l'école pour une question de coût.

Approche théorique des besoins d'accueil des jeunes enfants du territoire

Enfants CAF et MSA de - 3 ans	152
Dont tous les parents travaillent	96
Enfants CAF et MSA de -3 ans gardés par un AM	98
Enfants CAF et MSA de - 3 ans inscrits en EAJE (données CAF79)	0
Enfants de deux ans scolarisés	22 (2019)
Besoin de places d'accueil sans la condition d'activité des familles	32
Besoin de places d'accueil avec condition d'activités des familles	-24

Cette approche théorique des besoins d'accueil du jeune enfant fait ressortir un besoins de place d'accueil lorsque la condition d'activité des parents n'est pas prise en compte (32 places).

Une projection sur les années à venir ferait apparaitre une diminution du nombre d'enfants gardés par un assistant maternel et à terme mettrait en évidence un besoin de place d'accueil plus important. Ainsi, il serait opportun de réfléchir à un complément à l'offre d'accueil individuel actuellement proposée sur le territoire en lien avec une dimension parentalité.

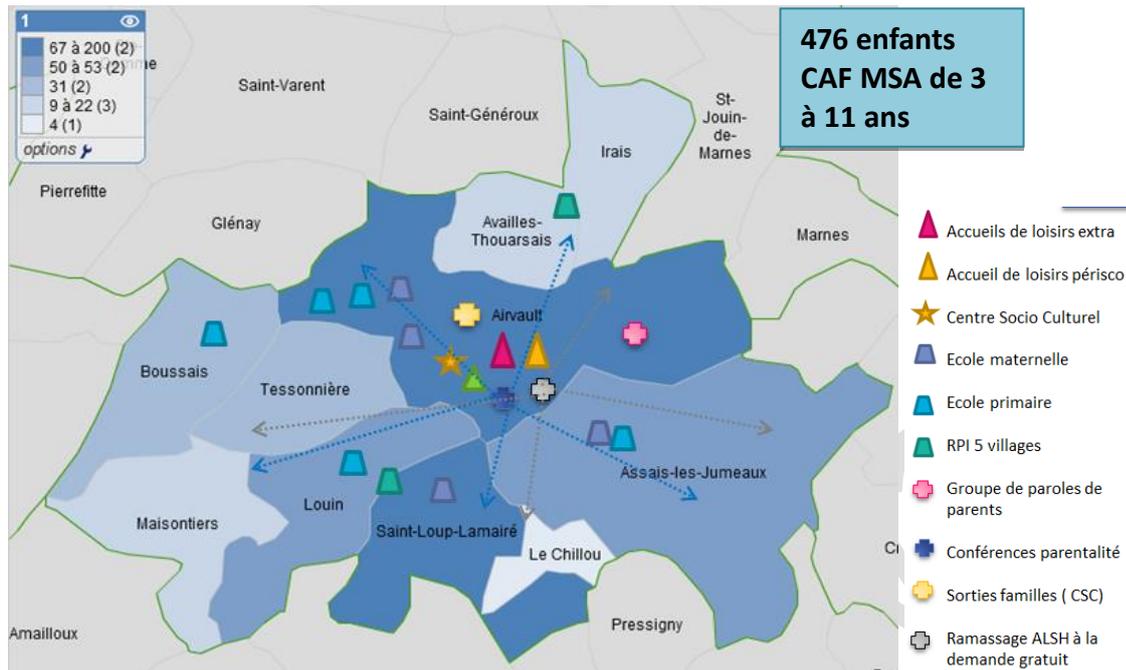
Par ailleurs, nous notons sur ce territoire, une problématique de garde à horaires décalées. Les parents font appel à des gardes à domicile qui constituent un réel coût pour ces derniers.

Cette dimension a été prise en compte par le Centre Socio Culturel qui propose des accueils périscolaires tôt le matin : 6h45 sur la commune d'Airvault et 7 h à Saint Loup Lamairé.

Aussi, les assistants maternels du territoire s'adaptent et accueillent les enfants très tôt le matin.

Ces indicateurs sont ainsi à prendre en compte lors de la réflexion de l'offre d'accueil globale du territoire.

2) Etre parent d'un enfant : les services destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans



Cette carte présente d'une part la répartition en effectif des enfants âgés de 3 à 11 ans par commune (en dégradé de couleur bleue) en 2017 ainsi que les services destinés à ce public en 2019.

Ainsi, en 2017, 476 enfants âgés de 3 à 11 ans étaient recensés sur le territoire.

Sur le territoire, sont dénombrées 4 écoles maternelles, 5 écoles primaires et un RPI entre Availles Thouarsais et Irais. Il n'existe pas de carte scolaire sur le territoire

Nous notons la présence du Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet sur ce territoire qui propose des activités variées pour découvrir, jouer et apprendre avec d'autres enfants.

Avec son accueil de loisirs, il offre un accueil les mercredis après-midi et pendant les vacances. Il est également ouvert le mercredi et pendant les vacances. Les tarifs sont modulés en fonction des ressources des familles (quotients familiaux).

Le Centre de Loisirs fonctionne du lundi au vendredi de 6h45 à 20h00, offrant ainsi un accueil périscolaire. 229 enfants ont été accueillis sur le temps périscolaires sur Airvault en 2018.

A cet accueil périscolaire déclaré, se rajoute des garderies non déclarées rattachées à chaque école.

Il accueille les enfants dès qu'ils sont scolarisés et propres jusqu'à 11 ans.

L'équipe d'animation pour mener à bien ses actions s'appuie sur son projet pédagogique, projet qui découle des objectifs éducatifs (épanouissement de l'enfant, socialisation, sensibilisation et découverte de son environnement...) définis par les parents et les administrateurs du Centre Socio Culturel.

Aussi, un ramassage gratuit des enfants est assuré, dans les communes adhérentes au Centre Socio Culturel (Cantons d'Airvault et de Saint-Loup), pendant les périodes de vacances scolaires.

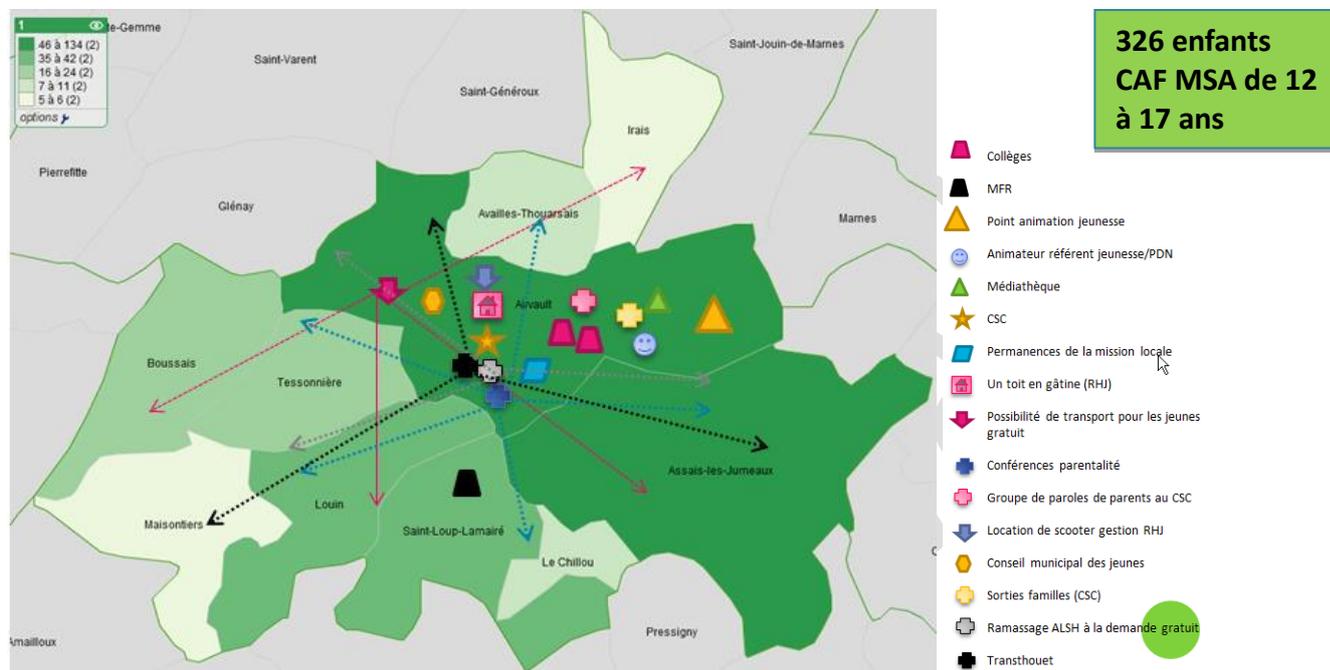
Par ailleurs, dans un objectif de coéducation, le lien avec l'école est travaillé au sein de Centre Socio Culturel.

Ainsi, une « semaine du goût », semaine de sensibilisation autour de l'équilibre alimentaire est réalisée dans les écoles du territoire. L'infirmière scolaire, les établissements scolaires et une partie de l'équipe du Centre Socio Culturel sont mobilisés.

Aussi, des bénévoles du centre propose de l'aide à la réalisation des devoirs.

A ces services et actions, se rajoutent les clubs sportifs, associations culturelles et sportives non identifiés sur la carte.

3) Être parent d'un adolescent : les services destinés aux enfants de 12 à 17 ans



Cette carte présente d'une part la répartition en effectif des enfants âgés de 12 à 17 ans par commune (en dégradé de couleur verte) en 2017 ainsi que les services destinés à ce public en 2019. Ainsi, en 2017, 326 enfants âgés de 12 à 17 ans étaient recensés sur le territoire.

Nous dénombrons 2 collèges sur Airvault et une Maison Familiale Rurale sur la commune de Saint Loup. Il n'existe aucun lycée sur la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet. Les jeunes doivent donc se rendre sur Thouars ou Parthenay.

Le lycée de référence de la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet se situe à Thouars.

Les transports RDS, passant 3 fois par jour, permettent aux jeunes lycéens de rester vivre sur le territoire.

Aussi, le Centre Socio Culturel propose un accueil de loisirs pour ce public le mercredi et durant les vacances. En complément, le Point Animation Jeunesse (PAJ) est ouvert durant les vacances scolaires.

3 séjours sont proposés sur l'année et mutualisés avec les autres Centres Socio-Culturels du département.

Un accompagnement de projets et de collectifs de jeunes (junior associations par exemple) est proposé par la référente jeunesse.

Cette dernière intervient depuis peu sur le tiers lieu le Granit situé à Saint Loup.

Dans un objectif de transversalité et de continuité éducatif, des passerelles entre l'accueil de loisirs et le PAJ sont réalisées.

Par ailleurs, un travail en lien avec les établissements scolaires s'opère sur ce territoire :

- intervention de la référente jeunesse au sein du collège sur la pause méridienne.

- participation du directeur du Centre Socio Culturel au sein du conseil des collèves
- rencontres entre les parents et les enseignants et éducateurs pour anticiper la rentrée en 6^{ème}, apaiser craintes des parents et autonomiser l'enfant à travers le dispositif Sacado.

Un travail est en cours pour réfléchir la création d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Par ailleurs, afin de lever les freins à la mobilité, le Centre Socio culturel propose :

- un transport gratuit pour les jeunes permettant de se déplacer sur la structure.
- Un service de transport solidaire « Trans'thouet » porté par des bénévoles du Centre Socio Culturel et proposé à l'ensemble de la population

Un fort travail partenarial :

Sur le territoire, nous notons la présence d'une Résidence Habitat Jeunes (RHJ) gérée par l'association Un Toit en Gâtine située à Airvault, accolée au Point Animation Jeunesse (PAJ). Cette structure est destinée à des jeunes âgés de 16 à 30 ans en recherche de logement et d'hébergement liée à une mobilité professionnelle.

Ces jeunes sont en apprentissage ou en contrat précaire (CDD, saison...). Cette RHJ propose la location de cyclomoteurs afin de lever les freins à la mobilité.

La proximité avec le PAJ permet des passerelles intéressantes et un suivi des jeunes.

Par ailleurs, deux Missions Locales se partagent le territoire : la Mission Locale de Parthenay et celle de Thouars, permettant au territoire de bénéficier de deux conseillères.

Elles accueillent les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elles orientent et conseillent en terme d'emplois, de formation, de logement, de santé, de mobilité.

Aussi, la mission locale propose un accompagnement collectif renforcé dans le cadre du dispositif garantie jeune.

Aussi, une coordination jeunesse se réunit régulièrement pour partager les problématiques rencontrées par les jeunes et réfléchir des projets communs. Sont ainsi en lien, le Point Animation Jeunesse, les Missions Locales, la Résidence Habitat jeunes, la MSA, la CAF...

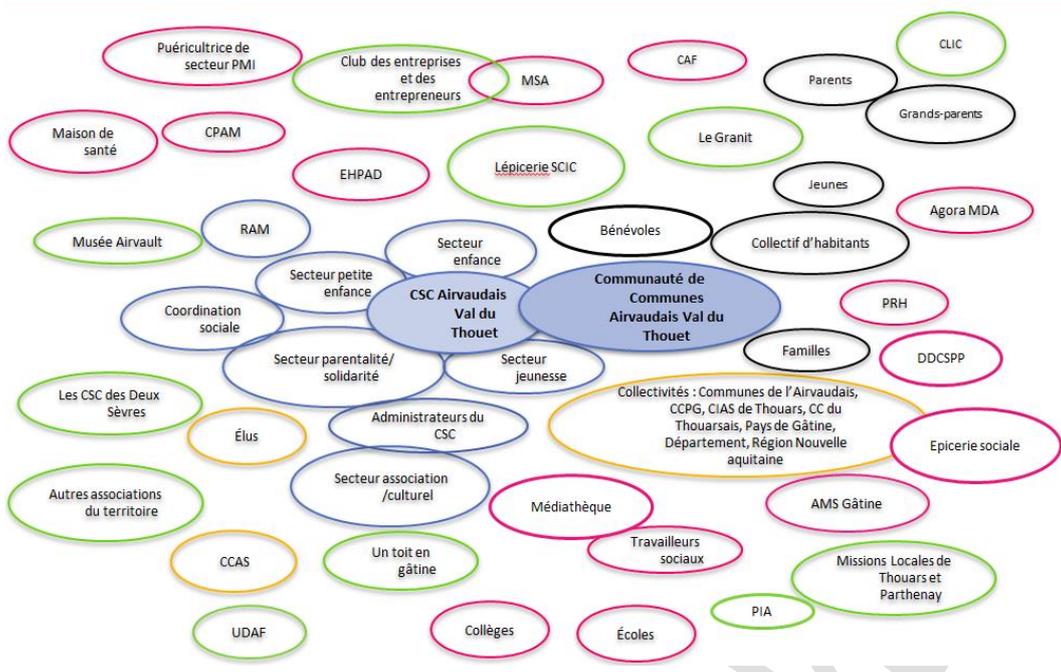
A ces services et actions, se rajoutent les clubs sportifs, associations culturelles et sportives non identifiés sur la carte.

4) Services aux familles : un réseau d'acteurs fort sur le territoire

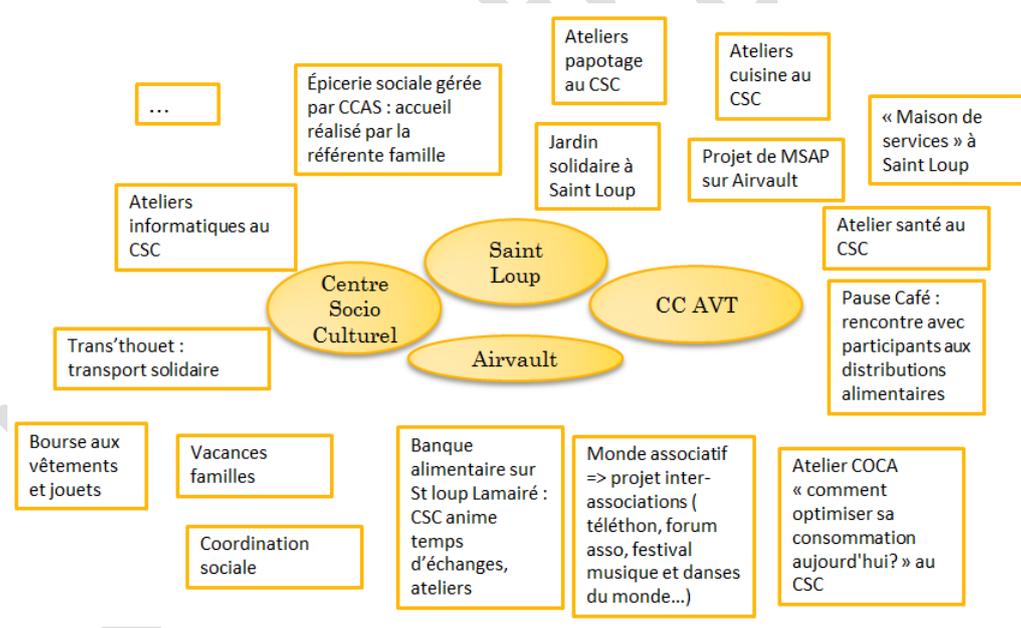
Sur ce territoire, le partenariat est historiquement fort.

Le partenariat se construit autour de la Communauté de Communes et du Centre Socio Culturel et permet la mise en place d'un accompagnement global des familles en proximité.

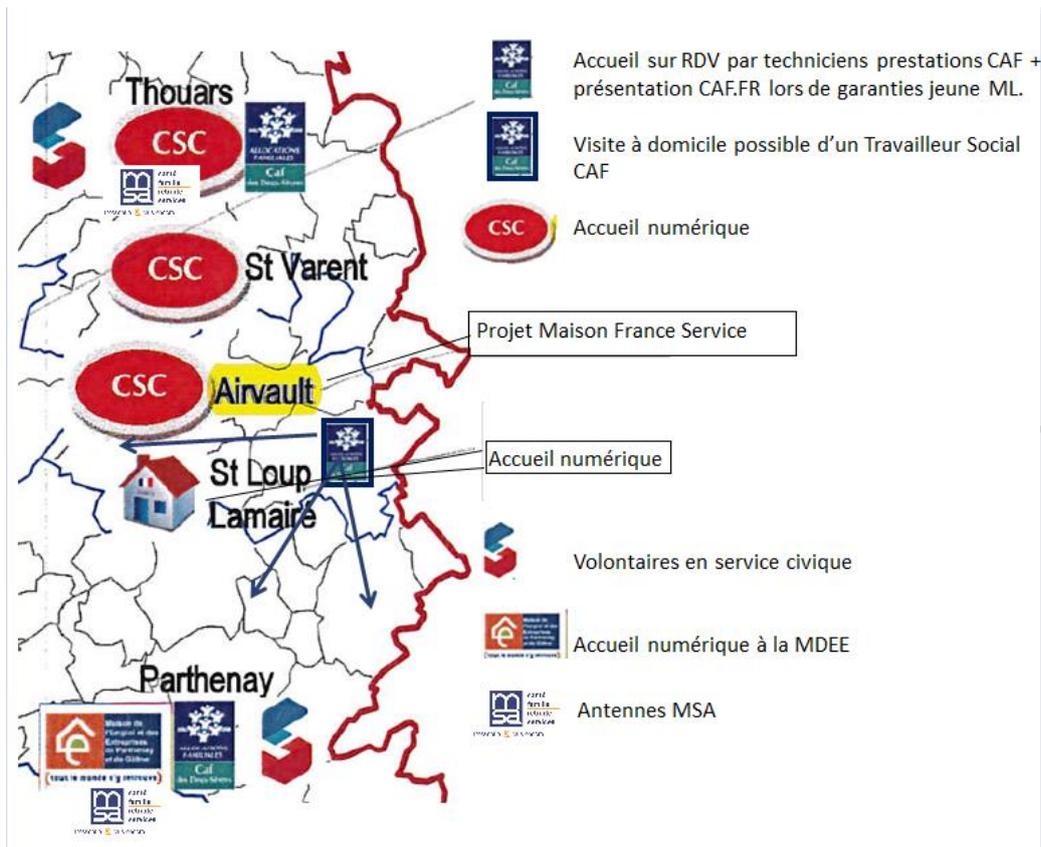
La mobilisation des familles est commune et les animations à destination des familles sont parfois collectives.



⇒ **Ce réseau d'acteurs permet la mise en œuvre d'actions solidaires pour lutter contre l'isolement social sur le territoire :**



5) Accès aux droits sur le territoire



La carte, ci-dessus, recense les moyens mis à disposition des allocataires CAF et MSA du territoire pour accéder à leurs droits.

⇒ Accueil des allocataires pour la valorisation de leurs droits :

Les allocataires CAF peuvent être reçus sur RDV par des techniciens conseils de la Caf dans les locaux de la Maison de l'Emploi à Parthenay le mardi et le vendredi ou à l'antenne Caf de Thouars le mardi et le jeudi.

Les allocataires MSA sont accueillis sur RDV par une conseillère en protection sociale sur Thouars le lundi et vendredi.

⇒ Le développement de l'e-administration /Une fracture numérique axée sur les usages

Alors que l'Etat souhaite s'appuyer sur le numérique pour améliorer l'accès aux droits, les chiffres publiés par *Emmaüs Connect*, mettent en évidence que 35 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté n'utilisent jamais internet. Le développement de l'e-administration peut avoir comme corollaire : **l'e-exclusion**, pour certaines personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour utiliser l'outil.

Aujourd'hui, la fracture numérique se concentre sur les usages pour 77 % de la population. L'enjeu réside donc dans la capacité à accompagner chaque population, selon son niveau de maîtrise des usages numériques, afin qu'elle puisse s'adapter à la société actuelle et de demain. Tout comme la lutte contre l'illettrisme continue d'être une préoccupation en Deux-Sèvres, (l'illettrisme concerne plus de 4% des Français de 17 ans), il semble important de réfléchir dès à présent à mettre en place des actions « d'alphabétisation digitale ».

Le philosophe Michel Serres voit dans le numérique une révolution comparable à l'apparition de l'écriture et de l'imprimerie. Un séisme dans la relation entre les êtres, le rapport à la connaissance, à l'espace et au temps qui ébranle les repères et invalident les schémas institutionnels actuels. **Les réponses viendront du terrain.**

⇒ **Inclusion numérique- lutte contre l'illettrisme - accès aux droits.**

Sur le territoire, deux projets de Maisons France Service sont en cours de réflexion sur les communes d'Airvault et de Saint Loup.

La mairie de Saint Loup offre, actuellement, un accueil de premier niveau.

Sur cette commune, le Granit, tiers lieu, dispose de 5 ordinateurs et proposent des ateliers informatiques.

Aussi, le Centre Communal d'Action Sociale réalise lors de l'accueil du bénéficiaire, un accompagnement informel facilitant l'accès à ses droits.

Par ailleurs, le Centre Socio Culturel, possède 9 ordinateurs et propose 3 ateliers informatiques toutes les semaines :

- Le mardi : base de l'informatique et perfectionnement
- Le mercredi : l'accès aux salariés
- Et le vendredi : l'accès aux droits.

Aussi, sur le Centre Socio Culturel, ce travail autour de l'accès aux droits peut se réaliser au travers des accueils réalisés sur les accueils de loisirs, sur le Relais Assistants Maternels...

⇒ **Travail social Caf :**

Le cadre d'intervention :

Le travail social constitue pour l'ensemble des familles, un levier complémentaire au versement des prestations et aux équipements financés par la Caf.

En complément de la gestion des droits administratifs et du rôle d'accueil et de conseil assuré par les techniciens, il offre un accompagnement social qui vise à favoriser l'autonomie des personnes, renforcer les liens sociaux et prévenir les risques d'exclusion.

La plus-value du travail social au sein de l'offre globale de service, se caractérise par la capacité de prise en charge préventive et temporaire de situations de vulnérabilités sociales et/ou familiales.

La vulnérabilité, situation qui fragilise ou dégrade l'équilibre d'une famille ou d'un groupe est liée :

- à la situation familiale et économique (monoparentalité, faibles revenus),
- à un événement de vie (perte d'emploi, séparation, décès, maladie, handicap),
- au cadre de vie (logement dégradé, isolement et absence de services de proximité).

En intervenant en amont quand surviennent ces événements, le travail social des Caf peut empêcher des difficultés passagères de devenir chroniques, nécessitant alors des interventions plus lourdes d'autres services sociaux. Il s'agit d'intervenir en mode préventif.

Les modalités générales d'intervention des Travailleurs Sociaux

Il s'agit de conseiller, d'accompagner dans l'accès aux droits sociaux et offres de services de la Caf ou d'orienter vers d'autres services – médiation familiale par exemple.

Il s'agit aussi d'orienter vers les services et accompagnements offerts par les partenaires de la Caf.

Les Travailleurs Sociaux se doivent pour ce faire de posséder et tenir à jour une connaissance pointue et globale de réglementations, de dispositifs d'aides.

Lors de leurs entretiens, ils pratiquent le diagnostic social partagé avec l'allocataire, pour appréhender sa situation et adapter les réponses : conseils ou orientations.

Ils possèdent une bonne connaissance de l'offre de service de leur territoire et travaillent en réseau avec les partenaires.

Ils identifient les relais d'actions entre institutions ou associations et contribuent à des actions collectives, d'information interservices ou inter partenariales sur leur territoire.

Les événements :

Les familles peuvent rencontrer les travailleurs sociaux Caf lorsqu'elles sont confrontées à des événements particuliers : première grossesse, séparation, décès d'un enfant ou d'un conjoint, impayés de loyer...

Quand ?	Pourquoi ?
 Première grossesse	Evaluer globalement la situation des familles
 Séparation avec enfant(s)	Faciliter la relation avec la Caf et valoriser les droits aux prestations familiales
 DEUIL Décès d'enfant(s) ou d'un conjoint avec enfant(s)	Présenter le règlement intérieur d'action sociale de la Caf
 Impayé de loyer ALF (allocation de logement familial) avec enfant(s)	Conseiller sur les démarches à entreprendre
 Aide financière Caf	Orienter vers les organismes ou services pouvant apporter une réponse adaptée
 Recherche d'un mode de garde	

Zoom sur l'événement séparation :

Les orientations liées à l'événement séparation représentent plus de 50 % des RDV des travailleurs sociaux Caf. Les familles accompagnées sont les couples mariés ou en vie maritale ayant au moins un enfant de moins de 20 ans à charge et confrontés à une séparation qu'elle soit en projet, en cours ou réalisée. Le nombre de séparations de couples allocataires Caf 79 avec enfants à charge est croissant. Entre 2013 et 2016, il a augmenté de 12,9 % sur l'ensemble des territoires.

La séparation des parents est un événement particulièrement fragilisant. Ces familles doivent gérer des démarches administratives, une réorganisation familiale et matérielle, parfois des problèmes financiers en plus des difficultés psychologiques que peut engendrer la séparation. La séparation d'un couple de parents a forcément un impact fort sur la parentalité, c'est pourquoi, la Caisse d'Allocations Familiales souhaite apporter une attention particulière à ces familles en favorisant le maintien du lien parental.

La séparation entraîne des démarches juridiques qui peuvent être abordées en entretien avec le travailleur social. La famille peut être orientée vers des professionnels experts si nécessaire. Cette démarche d'orientation est proposée au regard des besoins de la famille et de l'existant sur son bassin de vie.

La parentalité reste le sujet prédominant de l'entretien, il s'agit pour le travailleur social de soutenir la famille dans la redéfinition de la parentalité en prenant en compte la nouvelle organisation de la structure familiale. Le travailleur social peut être amené à reparler des besoins fondamentaux de l'enfant et de la nécessité que le couple parental puisse les respecter malgré des tensions ou désaccords consécutifs à la séparation. Ce niveau d'information peut être complété par un travail partenarial comme la mise en place d'une médiation familiale. Les informations données et les orientations ne sont possibles qu'en créant et maintenant une relation partenariale constante, notamment dans les cas de situations fragiles, telles que les violences conjugales en participant aux réseaux locaux.

Le travail social sur le territoire de l'Airvaudais Val du Thouet

Une approche individuelle des familles :

Un travailleur social de la CAF reçoit sur RDV à la Maison de l'Emploi à Parthenay, à domicile ou au Centre Socio Culturel à Airvault.

Des déplacements au domicile des allocataires sont possibles, à la demande, dans les cas suivants : problèmes de santé, famille endeuillée ou problèmes de mobilité...

Une approche collective territoriale et partenariale du travail social :

L'approche territoriale (diagnostic du ou des territoires) permet d'identifier les problèmes mais surtout les problématiques servant à éclairer les choix stratégiques d'action et donc d'inscrire l'offre de réponse dans des démarches interdisciplinaires, interinstitutionnelles.

Aussi, les travailleurs sociaux CAF entretiennent un partenariat important avec les équipes professionnelles de la petite enfance du territoire (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Relais Assistants Maternels...) permettant une veille sur les situations familiales du territoire.

Le travailleur social de l'Airvaudais Val du Thouet participe à différents temps de travail partenariaux :

- L'instance de concertation du Centre Socio Culturel
- Les comités techniques de la Convention Territoriale Globale
- Lien lors de situation ponctuelle nécessitant son intervention

La construction de solutions dans une réalité sociale complexe nécessite de plus en plus une collaboration entre tous les professionnels y compris les populations ciblées.

Un fort travail partenarial est réalisé avec les assistants sociaux du Conseil Départemental, partenaire de première importance. De nombreuses orientations pour des motifs tels que la séparation, le deuil, les instructions RSA sont réalisées par ces derniers.

Les travailleurs sociaux de la CAF entretiennent aussi un lien avec les puéricultrices de secteur (PMI), les agents du CCAS sur ce territoire.

Le Centre Socio Culturel semble détenir le savoir-faire nécessaire pour mobiliser les partenaires. En effet, l'expertise, le positionnement et la posture de l'équipe favorise un travail en transversalité.

Le travail social MSA sur la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet

Des travailleurs sociaux œuvrent sur la Communauté de Communes. La Conseillère Sociale de Territoire propose des interventions sociales individuelles ou collectives auprès des allocataires lors de l'arrivée d'un enfant, pour la mise en place de séjour en famille, en cas de situation spécifiques (répit, aide aux aidants...). Le travailleur social spécialisé en santé

accompagne les allocataires actifs (salariés ou exploitants) connaissant des difficultés de santé.

La MSA accompagne le territoire selon l'approche du développement social qui consiste à identifier les problématiques de territoire afin d'apporter des réponses adaptées. La démarche, animée par la conseillère Sociale de Territoire, permet une mise en synergie des politiques sociales avec l'ensemble des politiques publiques construites par et avec les acteurs territoriaux (élus, institutionnels, associatifs, habitants...).

En guise de synthèse ●●●

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> Un territoire rural, dynamique et attractif : logements accessibles, des services, des écoles Un relais assistants maternels itinérant sur l'ensemble du territoire Des actions parentalité pertinentes pour un accompagnement global Une transversalité des actions/des services aux familles Présence d'un Centre Socio Culturel (CSC) Un lieu identifié pour la jeunesse : Point Animation Jeunesse (PAJ) Un référent jeunesse Un promeneur du net Un réseau d'acteurs fort Des actions solidaires Engagement associatif fort au sein du CSC Une résidence habitat jeune accolée au PAJ Une maison de services, espace partagé au sein de la mairie de Saint Loup Un tiers lieu le granit : présence de la référente jeunesse du CSC 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Des besoins pour la petite enfance à surveiller : aucun EAJE sur le territoire (de type Halte-Garderie ou Multi Accueil) Des actions jeunesse à interroger quant à leur maillage et chainage (ex : Assais) L'accès aux droits à développer Des moyens de mobilité à questionner La formation et la professionnalisation des jeunes à interroger La prise en compte du public vieillissant à travailler L'accès aux savoirs, aux informations et à la culture à réfléchir La question de la citoyenneté à questionner
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Attractivité du territoire Un projet de Maison d'Assistants Maternels en réflexion Volonté des acteurs de travailler ensemble Réalisation d'un diagnostic partagé Renouvellement du contrat de projet du CSC Un programme d'investissement d'avenir (PIA) en faveur de la jeunesse Écriture d'un projet jeunesse (rattaché au projet du CSC) Projet de Maison de Service Au Public (MSAP) sur Airvault et sur Saint Loup Une volonté de mise en valeur du fonctionnement du réseau d'acteurs Des moyens de mobilité disponibles 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Une baisse des naissances Un territoire vieillissant Une monoparentalité importante sur les deux foyers de population Une précarité importante sur les deux foyers de population Des difficultés de mobilité pour les jeunes Une baisse du nombre d'Assistants Maternels actuelle et à prévoir De nombreux jeunes non insérés et peu qualifiés sur les deux foyers de population Une offre d'emplois non adaptés aux qualifications Phénomène d'individualisation

**ANNEXE 2-2 : DÉCLINAISON D'UN PROJET DE TERRITOIRE DE
SERVICES AUX FAMILLES** 

1^{er} enjeu : Renforcer la continuité éducative sur le territoire

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Réfléchir une offre d'accueil suffisante, adaptée et de qualité sur le territoire	Renforcer l'accompagnement de l'accueil individuel	Identification du relais comme lieu ressource
		Accompagnement du départ en formation
		Événementiels : Journée des Assistants Maternels
	Renforcer et partager le rôle d'observatoire du RAM à l'échelle de l'EPCI	Informations juridiques aux parents et professionnels
		Création d'une instance de réflexion réunissant
	Re-questionner l'offre d'accueil globale petite enfance du territoire	Réflexion de compléments à l'accueil individuel
		spécifiques (horaires atypiques, handicap, besoins parents, préparation à la séparation, facilités)
	Inscrire le relais comme un espace participatif et partenarial	Réunion collective avec des professionnels
		Continuité d'un travail partenarial (DIRECCTE)
		Itinérance du relais
	Faciliter les transitions vers l'école	Passerelles RAM/ école maternelle
		Actions avec écoles maternelles et primaires
		Réponse à la problématique du mode d'accueil
Valoriser les compétences du parent et du grand parent	Groupe de paroles du CSC	
	Temps parents/enfants du CSC	
Impulser et faire reconnaître l'implication des parents dans les actions	Commission « être parent aujourd'hui »	
	Développement d'actions où le parent est acteur	
Valoriser la famille dans sa globalité	Commissions enfance/jeunesse/parentalité	
	Développement de la coordination sociale	
Travailler autour de l'éveil culturel et artistique	Partenariat CSC/médiathèque	
	Développement du réseau de partenariats	

<p style="margin: 0;">Optimisation de l'existant</p> <p style="margin: 0;">Développement</p>
--

2ème enjeu : Structurer une politique jeunesse concertée

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Act
Accompagner le jeune vers l'autonomie	Prendre en compte l'ensemble des problématiques du jeune : sociales, professionnelles, culturelles, logement...	Coordination jeunesse
		Développement du réseau partenarial pour répondre aux besoins (ex: le CSC et Un Toit en Gâtine)
		Résidence Habitat jeunes accolée au PAJ
		Expérimentation tiny house
	Favoriser et accompagner les projets et initiatives de jeunes	Proposition d'espaces dédiés à ce public (PAJ, gra...)
		Identification de la référente jeunesse
	Valoriser les jeunes	Prise en compte de la parole du jeune
Création d'un espace de concertation entre jeunes		
Créer des passerelles scolaire/extra-scolaire	Intervention de la référente jeunesse au sein de c...	
Construire des parcours de mobilité du jeune	Travailler la mobilité psychologique/ intellectuelle	Système de parrainage jeune/ jeune, partage d'expériences et des craintes
		Développement de séjours avec un objectif de mobilité
		Identification d'une personne référente
	Pérenniser le pluri accompagnement pour lever les freins à la mobilité des jeunes	Inscription durable du partenariat : coordination s...
Sécuriser le(s) parent(s) dans le parcours du jeune	Travail autour des représentations et des craintes	

Optimisation de l'existant
Développement

3ème enjeu : créer les conditions de vie favorables à une installation durable

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Rendre visible et accessible les services/actions à destination de la population	Répertorier l'ensemble des actions et services	Création programme,
	Optimiser, créer de nouveaux outils de communication à l'échelle de l'EPCI	Réflexion site internet
	Accompagner vers l'accès aux droits et à l'information	Réflexion centralisée
		Ateliers informatiques
	Réfléchir/ faire évoluer les moyens de mobilité de manière concertée	Rendre visible tous les
		Informations droits au label, charte...)
Optimisation du service		
Développement de l'usage lien l'offre et demande		
Permettre une mixité sociale et générationnelle	Développer de nouvelles connexions partenariales	Réflexion de projets in matinées jeu, festivals
	Réfléchir les actions en lien avec les spécificités du territoire et des habitants	Coordination sociale Création comité de pil

Optimisation de l'existant
Développement

Schématisation des axes de travail





- 1) Le comité de pilotage joue un rôle prépondérant dans le projet. Structure décisionnelle, il est le relais de la volonté politique. Il impulse la dynamique à l'ensemble des acteurs.**

Ainsi, le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale présente plusieurs objectifs :

- Valider/ actualiser le diagnostic
- Valider les enjeux et les objectifs
- Valider les projets
- Suivre, réinterroger et réactualiser les projets
- Préparer l'évaluation
- Travailler en collectif et en transversalité
- ...

Ces rencontres permettront des temps d'échanges, de réflexions, de bilans et de perspectives...

Organisation :

- Se réunit 1 fois par an
- Co-animé par la CAF, la Msa et le Centre Socio Culturel (CSC) Airvaudais Val du Thouet

Composition :

Élus de la collectivité

Directeur de la collectivité

Directeur du Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet

Institutions : CAF et MSA

- 2) Le comité technique est une instance de réflexion et d'analyse**

- Se réunit en fonction des directives données lors du comité de pilotage et des besoins recensés.
- Co-animé par la CAF, la MSA et le CSC

Des comités techniques seront mis en place sur 3 thématiques : l'enfance, la jeunesse et la coordination sociale.

Composition : la collectivité (élus et techniciens), le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet, la Caf, la Msa, le Conseil Départemental, l'UDAF, les missions locales, l'association un Toit en Gâtine, le CCAS, le CIAS, l'ADAPEI...

Des experts pourront être sollicités selon les besoins.

- 3) Le comité de suivi de la CTG permettra de préparer les différentes rencontres et de synthétiser et formaliser l'avancé des réflexions.**

- Se réunit 1 fois par an
- Composition : Le directeur de la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet, le directeur du Centre Socio Culturel de l'Airvaudais Val du Thouet, la conseillère de territoire de la Msa et la conseillère technique enfance jeunesse de la Caf.



Evaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue des actions. C'est aussi un outil de clarification et de valorisation auprès des partenaires.

Objectifs de l'évaluation de cette CTG :

- Adapter les interventions de la collectivité et de la Caf (prise en compte des besoins prioritaires et des besoins spécifiques) ;
- Réduire les écarts entre l'offre existante et le besoin ;
- Opérer les choix stratégiques sur le territoire.
- Connaître l'ensemble des champs d'interventions de la Caf, fluidifier les relations, respecter les engagements ;
- Rationaliser les organisations et les fonctionnements et travailler en transversalité.

Elle se compose de deux démarches distinctes :

- 1) Le suivi des résultats : état des lieux/ bilan des actions
- 2) L'évaluation des impacts : mesure des effets, des évolutions entre l'année N et N+2 (évaluation intermédiaire) et l'année N et N+4.

⇒ **L'évaluation se déroulera en continu et sera intégrée au dispositif du pilotage des actions. Le tableau d'évaluation évolutif détaillant les critères d'évaluation, les indicateurs de réalisation, les indicateurs de résultats et les indicateurs d'impacts sera l'outil utilisé (voir page suivante).**

Tableau d'évaluation évolutif :

doc de travail

Axes de travail	Critère d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
La continuité éducative	L'offre d'accueil petite enfance adaptée aux besoins des familles	Nombre de places disponibles selon les différents besoins des familles Nombre de demandes de familles selon besoin(s)	Nombre de réponses apportées Nombre de réponses apportés et adaptés aux besoins Satisfaction des familles
	L'implication des familles	Nombre de familles dans les actions Nombre d'actions portés auprès des familles Typologie d'actions	Récurrance des actions Fréquence de la participation des familles
L'accompagnement du jeune vers l'autonomie	La prise en compte de l'ensemble des problématiques du jeune	Nombre de réunions jeunesse (coordination jeunesse, commissions jeunesse du CSC, commissions culture /communication/enfance/jeunesse, comités techniques CTG...) Partenaires présents Objet(s) des rencontres	Récurrance des rencontres Fréquence de la participation des partenaires Thématiques abordées, réflexions
	L'accompagnement de projets et initiatives	Nombre de jeunes en démarche de projet (aux différentes étapes) Typologie de projet Partenaires mobilisés autour du projet	Nombre de jeunes accompagnés et suivis Avancé/aboutissement des projets Evolution du partenariat Repérage de lieux et personne ressources
Des conditions de vie favorables	L'accessibilité géographique en lien avec la mobilité	Nombre d'habitants reçus ayant un besoin de mobilité Partenaires mobilisés	Nombre d'habitants accompagnés Nombre de mises en place de "moyens" de mobilité Repérage de lieux et personne ressources
	L'accès aux droits et à l'information	Nombre d'ateliers informatiques Nombre de participants Nombre de réunions multipartenariales sur le sujet Partenaires mobilisés	Récurrance des ateliers informatiques Participation aux ateliers Récurrance des rencontres partenariales
	La mixité sociale et générationnelle	Nombre de projets multipartenariaux mixant les publics Partenaires mobilisés Nombre et typologie d'habitants présents	Récurrance des projets Fréquence de la participation des habitants Fréquence de la participation des partenaires
	Les instances de concertation et de coordination	Nombre de comités techniques, de comités de suivi et de comités de pilotages CTG Partenaires mobilisés	Récurrance des rencontres Fréquence de la participation des partenaires Thématiques abordées, réflexions

**ANNEXE 5 : DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF DES DEUX
SEVRES EN DATE DU 3/12/2019** ●●●

Extrait du PV du CA

doc de travail



doc de travail



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires

ANNEXE 6



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engage par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



67

Préfecture

079-200041416-20191219-44-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2019

Publication le : 19-12-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48